RÉSONANCES CFP
Concertation, Facilitation de projets

03, avenue de Verdun
60200 COMPIEGNE

# Cahier de concertation

## Projet éolien de La Perche (18)

# Sommaire


I. La concertation ..... 4
I.1 Définition ..... 4
I.2 Objectifs de la concertation ..... 5
I.3 Principes de concertation ..... 5
I.4 Le cadre légal ..... 6
II. La définition de la concertation sur le projet ..... 7
II.1 Résonances CFP ..... 7
II.2 Les facilitateurs de la concertation ..... 7
II.3 L'esprit de la médiation ..... 8
III. La concertation sur le projet de La Perche ..... 9
III.1 Atelier de concertation ..... 11
III.2 Les trois ateliers de la concertation du projet de La Perche ..... 12
IV. Les apports de la concertation au projet ..... 17
IV.1 Apports de la concertation au niveau de la vie du territoire ..... 17
IV.2 Apports de la concertation au niveau du projet ..... 18
V. Atelier n°1 - L'éolien sur notre territoire : en quoi cela nous concerne tous ? ..... 21
IV.1. Invitation ..... 21
IV.2. Présentation ..... 22
IV.3. Compte-rendu ..... 34
VI. Atelier n°2 - Quelle est la meilleure implantation ..... 48
VI.1. Invitation ..... 48
VI.2. Compte-rendu ..... 49
VII. Atelier n°3 - Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ? ..... 61
VII.1. Invitation ..... 61
VII.2. Présentation ..... 63
VII.3. Compte-rendu ..... 79
VIII. Articles de journaux ..... 99
Le Berry Républicain – 22 janvier 2017 ..... 99
Le Berry Républicain – 31 janvier 2017 ..... 100
Le Berry Républicain – 12 mai 2018 ..... 101
Le Berry Républicain – 15 mai 2018 ..... 106
Le Berry Républicain – 18 mai 2018 ..... 107
France Bleu Berry – 03 juillet 2018 ..... 109
Le Berry Républicain – 05 juillet 2018 ..... 112
Le Berry Républicain – 14 décembre 2018 ..... 113
L'Echo du Berry – 20 décembre 2018 ..... 115

# I. La concertation

## I.1 Définition

La concertation est l'action de s'accorder en vue d'un projet commun entre toutes les personnes concernées, qu'elles aient des intérêts convergents, complémentaires ou divergents.

La concertation :

- N'aboutit pas nécessairement à une décision, elle vise en premier lieu à la préparer. C'est sur ce point qu'elle se différencie de la *codécision* qui vise à prendre une décision commune ;
- Fait travailler ensemble les personnes concernées en vue d'élaborer collectivement des propositions sur le projet. Elle suppose un travail collaboratif qui implique la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, la génération d'idées nouvelles…, a contrario de la consultation qui consiste uniquement à demander leur avis aux personnes concernées, comme lors de l'enquête publique.

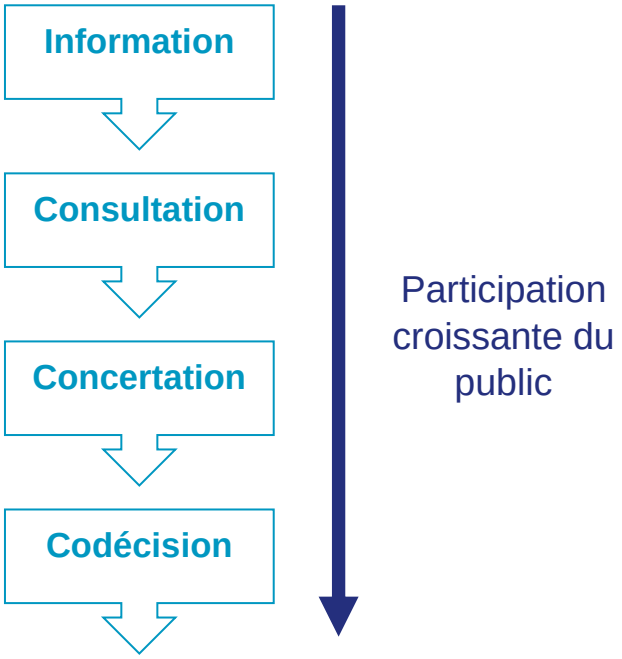


*Figure 1 : Illustration des différents processus participatifs du public possibles.*

Dans un processus de concertation, la décision finale appartient aux personnes qui en ont la responsabilité, en l'occurrence le porteur de projet. Mais même s'il garde tout son pouvoir de décision, il examine les propositions issues de la concertation lorsqu'il doit faire des choix pour le projet et fait un retour aux participants sur celles qu'il a retenu ou pas et les justifie.

De façon générale, sur les projets de parc éolien, la concertation est une démarche qui vise à associer les riverains et les habitants du territoire aux grandes orientations prises sur le projet.

## I.2 Objectifs de la concertation

Les objectifs attendus de la concertation sont de divers ordres :

### ① Pour le porteur de projet :

- Faire des choix de projet adaptés au territoire en bénéficiant de la connaissance fine du territoire des personnes directement concernées,
- Anticiper, connaître et lever d'éventuels points de blocage,
- Créer du lien entre les participants au-delà de leur positionnement favorable ou défavorable au projet,
- Rapprocher les élus de la commune et le porteur de projet, des habitants du territoire.

### ② Pour les habitants du territoire :

- Mieux comprendre les tenants et aboutissants du projet proposé,
- Mieux s'approprier le projet,
- Apporter leur expérience, leurs idées et leur connaissance fine du territoire au porteur du projet et à leur communauté,
- Participer collectivement à un projet qui touche à leur lieu de vie,
- Rechercher un apport collectif du projet à leur territoire.

Sur les projets éoliens, force est de constater qu'une phase de concertation réussie augmente de manière significative son acceptation par les personnes concernées.

## I.3 Principes de concertation

Même si la concertation est un processus très souple qui s'adapte à chaque cas particulier, elle respecte néanmoins quelques principes importants qui concourent tous à sa réussite :

### ① La concertation a un réel impact sur le projet,

Même s'il ne fait que préparer la décision, le travail des participants a un réel impact sur les grandes options du projet. Le retour fait par les participants permet de faire évoluer le projet et le porteur de projets peut également expliquer les choix réalisés pour le projet à partir des éléments apportés.

### ② La concertation est ouverte à toute proposition alternative,

La concertation reconnaît et accepte la multiplicité des points de vue et ne cherche pas à les opposer, elle recherche avant tout leur complémentarité. Cela suppose notamment que le porteur de projet est ouvert à considérer toutes les propositions alternatives faites par les participants même si celles-ci ne vont pas dans le sens de ses propres attentes.

### ③ Les participants trouvent un intérêt à participer,

Les participants sont libres de participer ou pas à la concertation et toute personne qui souhaite y participer est invitée à le faire.

La méthode adoptée pour concerter donne envie au public de participer, lui permet de se forger un avis sur le projet, de l'exprimer, de le débattre collectivement et de le confronter avec celui du porteur de projet.

**④ Le processus de concertation est transparent.**

Les participants sont informés de :

- La manière dont la concertation va se dérouler et ce qui est attendu de leur participation,
- La façon dont ils ont été entendus et dont leurs apports ont été pris en compte dans le projet et de l'évolution du projet.

La concertation ne peut pas se réduire à des réponses techniques aux questions soulevées par les habitants du territoire. Même si elle se doit d'éviter toute polémique, elle doit prendre en compte toutes les opinions émises, même divergentes, ces dernières pouvant parfois être exprimées avec force et empreintes de beaucoup d'émotions.

## I.4 Le cadre légal

Le cadre légal de la concertation ne cesse de se renforcer comme l'illustre la loi de transition énergétique puis, plus récemment, l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et son décret d'application n°2017-626 du 25 avril 2017, qui encouragent fortement la participation du public en amont des projets liés à l'environnement.

Ainsi, une procédure de concertation préalable du public peut être engagée pour les projets soumis à évaluation environnementale qui ne donnent pas lieu à débat public, soit à l'initiative du Maître d'Ouvrage, soit de manière imposée par l'autorité publique dans les 15 jours suivant le dépôt du dossier, ce qui stoppe alors les délais d'instruction. Le contenu et les modalités de cette concertation préalable sont détaillés dans les articles R.121-19 et suivants du Code de l'Environnement.

D'un point de vue pratique, la concertation s'entend sur une période de 15 jours minimum et à 3 mois maximum, et le porteur de projet doit :

- Mettre à disposition du public un dossier de concertation pendant toute la période de concertation,
- Informer le public au moins 15 jours avant le début de la période de concertation,
- Afficher l'avis de concertation préalable dans les mairies des communes situées dans un périmètre de 6 km autour du projet selon les mêmes modalités que l'enquête publique,
- L'avis de concertation mentionne notamment l'objet de la concertation, qui en est à l'initiative, sa durée et ses modalités ainsi que l'adresse du site internet où est publié le dossier de concertation.
- Dresser un bilan de la concertation dans un délai de 3 mois après la fin de celle-ci.
- Ce bilan comporte une synthèse des observations et des propositions présentées et le cas échéant, une mention des évolutions du projet qui résulte de la concertation.

# II. La définition de la concertation sur le projet

## II.1 Résonances CFP

**Résonances CFP** est une société spécialisée dans la conception et l'animation de concertation sur les projets d'aménagement du territoire, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de l'énergie éolienne en particulier. Elle accompagne aussi bien les porteurs de projets que les acteurs locaux : élus locaux et habitants du territoire pendant la concertation.

L'expertise de **Résonances CFP** résulte de la complémentarité de ses deux créateurs : Delphine CLAUX, experte dans les énergies renouvelables, et Dominique DRUGE, facilitateur.

La société **Résonances CFP** est indépendante de tout porteur de projets. Elle a pour mission de créer du lien entre les projets et les habitants du territoire. Elle est attentive à ce que l'information qu'elle partage soit claire, impartiale, accessible à tous - exprimée dans des mots simples – et objective.

## II.2 Les facilitateurs de la concertation

L'animation de la concertation a été assurée par un binôme de facilitateurs, leur diversité d'expertises et d'expériences constituant une caractéristique et une des richesses du processus de concertation proposé :

① **Delphine Claux,**

Elle est experte en Energies Renouvelables. Elle connaît bien le domaine de l'éolien et ses aspects techniques.

Sa légitimité lui vient de son ancienneté, 15 ans, dans le domaine des énergies renouvelables et des éoliennes en particulier, et du fait qu'elle a fondé et dirigé le bureau d'études **ATER Environnement**, spécialisé dans les domaines des énergies renouvelables, du paysage, de l'urbanisme, des questions énergétiques territoriales.

Pendant la concertation, *Delphine Claux* apporte des réponses objectives aux questions techniques posées par les participants.

② **Dominique Druge.**

Il pratique la facilitation et la médiation depuis 2004. Ses interventions consistent à créer ou recréer du lien entre les personnes, ou entre les personnes et leur environnement. En 2009, il crée le cabinet de **F**acilitation, **M**édiation et **C**oaching **Résurgences FMC**.

Pendant la concertation, *Dominique Druge* facilite les interventions de chacun, s'assure que chaque participant qui le souhaite, ait la parole, s'exprime sans crainte et s'il s'agit d'une question posée, qu'il obtienne la meilleure réponse à sa demande. Et tout ceci, dans le respect de tous les participants.

Les facilitateurs sont les garants de l'impartialité et de l'indépendance du processus de concertation mis en place.

## II.3 L'esprit de la médiation

Force est de constater qu'aujourd'hui, les projets autour de l'éolien cristallisent beaucoup de passions. Les personnes concernées par ces projets ont des avis tranchés, pour ou contre le projet, le plus souvent sans nuance.

Elles les expriment le plus souvent avec force et émotions et peuvent alors apparaitre comme bloquées – sans en avoir conscience – sur leur position. Elles agissent dans leur comportement, parfois vindicatif, comme si elles étaient convaincues de ne pas avoir d'autres possibilités pour être entendues.

Intervenir dans l'esprit de la médiation, c'est offrir un cadre rassurant et bienveillant dans lequel chaque participant, habitants du territoire comme porteur de projet, peut :

- S'exprimer sans crainte,
- Se sentir entendu,
- Entendre le point de vue de l'autre, différent du sien.

La réponse à une question empreinte d'émotion ne peut pas se réduire à une réponse technique. Si tel est le cas, la personne ne se sent ni entendue, ni comprise et reviendra inlassablement sur le même sujet avec toujours plus d'émotion. C'est le travail du facilitateur d'accueillir ce qui fait difficulté et crée de la souffrance chez la personne et qui est, en fait, la véritable question que la personne, sans en être consciente, exprime au travers de cette émotion trop vive. Une fois la personne apaisée, une fois qu'elle aura obtenu une réponse à sa « question émotionnelle », elle sera alors en capacité d'écouter et de comprendre la « réponse technique » à la question qu'elle a posée, même si cette réponse ne va pas dans le sens qu'elle aurait souhaité. Avant ce travail, elle en était incapable.

Ce type d'approche et de travail aide les participants à se replacer dans leur rôle respectif :

- **Les habitants comme force de proposition pour le projet :**
  Qu'ils soient pour ou contre le projet, les habitants possèdent une connaissance intime et fine de leur territoire que le processus de concertation leur permet de partager avec le porteur de projet.
- **Le porteur de projet comme développeur énergétique et économique du territoire :**
  Il partage sa vision du projet, vision que le processus de concertation permet d'enrichir des contributions des habitants.
- **Les élus locaux, maire et conseillers municipaux, comme aménageurs du territoire.**
  Au cours de la concertation, les élus ont l'occasion de rappeler aux habitants les enjeux liés au territoire, les apports du projet à la commune et à ses habitants et de suggérer des pistes de réflexion pertinentes sur les mesures d'accompagnement.

L'esprit de la médiation vise à renforcer le lien entre habitants du territoire et porteur de projet, ou à le créer à nouveau s'il a été cassé, et tout ceci sans préjuger du positionnement « pour » ou « contre » le projet porté par la majorité des personnes.

# III. La concertation sur le projet de La Perche

Pour le projet de La Perche, la concertation s'est étendue sur une période d'un peu plus de 6 mois, du 15 mai au 05 décembre 2018, sur les communes de La Perche, Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet-Tronçais, Lételon, Braize, Urçay, Ainay-le-Vieil, Saulzais-le-Potier, La Celette, Faverdines. Elle a essentiellement consisté en l'animation de trois ateliers de concertation :

Un premier atelier préparatoire à la concertation de découverte du projet et répondant aux grandes questions de l'éolien, le mardi 15 mai 2018.

Un deuxième atelier de réflexion sur les implantations possibles des éoliennes, le mercredi 27 juin 2018.

Un troisième atelier de réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet, le mercredi 05 décembre 2018.

Pour ce projet, la société **Epuron – Groupe ERG** a fait deux choix prépondérants :

① Faire appel à un *tiers indépendant*,

② Faire le choix d'une approche innovante et inédite de la concertation. Le processus de concertation retenu a été mené dans l'*esprit de la médiation humaniste*.

Ainsi, la société **Epuron – Groupe ERG** a confié la conception et l'animation de la concertation du projet de La Perche à la société **Résonances CFP**.

| Date | Actions |
|---|---|
| **Nov. 2015** | **Etude de préfaisabilité** |
| Janvier 2016 | Premières discussions entre EPURON et les élus de la Perche |
| Février 2016 | Délibération favorable du conseil municipal pour l'étude d'un parc éolien |
| Juin 2016 | Rencontre avec le Maire de La Perche et ses adjoints |
| Juin 2016 | Consultation des administrations, organismes et associations locales |
| Juillet 2016 | 1ère présentation du projet auprès des services de la Préfecture |
| Juillet 2016 | Courrier d'information envoyé aux propriétaires/exploitants concernés |
| **Août 2016** | **Début des démarches foncières et rencontre des propriétaires/exploitants** |
| Oct. 2016 | 1ère rencontre avec la Communauté de Communes Berry Grand Sud |
| Janvier 2017 | *Article de Presse - Le Berry Républicain : Projet éolien* |
| Janvier 2017 | Permanence publique d'information |
| Janvier 2017 | *Article de Presse - Le Berry Républicain : Le projet éolien a été dévoilé au public* |
| Juin 2017 | 2nde présentation du projet auprès des services de la Préfecture |
| **Eté 2017** | **Lancement des études (état initial)** |
| Mai 2018 | *Article de Presse - Le Berry Républicain : Quels sont les projets éoliens du Boischaut* |
| Mai 2018 | *Article de Presse - Le Berry Républicain : Projet éolien, place à la concertation* |
| Mai 2018 | **1er atelier de concertation** sur l'idée d'un projet éolien sur le territoire + Diffusion du compte-rendu |
| Mai 2018 | *Article de Presse - Le Berry Républicain : Projet éolien, place à la concertation 2* |
| Juin 2018 | **2ème atelier de concertation** sur la définition des implantations + Diffusion du compte-rendu |
| Juillet 2018 | *Article de Presse - France Bleu Berry : La Perche : des éoliennes qui ne sont pas forcément dans le vent* |
| Juillet 2018 | Article de Presse - *Le Berry Républicain : Du plomb dans les pales pour le projet éolien à La Perche ?* |
| Juillet 2018 | Installation du mât de mesure de vent |
| Sept. 2018 | Choix du nom du parc avec le Conseil Municipal |
| Oct. 2018 | 2ème rencontre avec la Communauté de Communes Berry Grand Sud |
| Nov. 2018 | Discussion sur le terrain avec la paysagiste-conseil de la DDT |
| **Déc. 2018** | **Définition de l'implantation** |
| Déc. 2018 | **3ème atelier de concertation** sur la définition des mesures d'accompagnement + Diffusion du compte-rendu |
| Déc. 2018 | *Article de Presse - Le Berry Républicain : Projet éolien, vents contraires* |
| Déc. 2018 | *Article de Presse - Echos du Berry : Débats autour du projet de parc éolien à La Perche* |
| **Janv. 2019** | **Début de l'étude d'impact** |
| Janv. 2019 | Vœux du Maire |

Phase de concertation réalisée avec la société Résonances CFP

## III.1 Atelier de concertation

Un atelier de concertation est un mode de concertation ouvert et convivial, où tous les participants, qu'ils soient habitants du territoire, élus ou techniciens interviennent à égalité.

Les participants travaillent en petits cercles de discussion de 5 à 10 personnes sur des sujets en rapport avec le thème retenu pour l'atelier, sujets qu'ils auront eux-mêmes proposés. Ces cercles de discussion ont pour vocation de faire émerger des pistes et/ou des propositions concrètes qui viendront enrichir la vision du porteur de projet et l'aider ainsi à préparer certaines décisions du projet.

Les participants se retrouvent ensuite tous ensemble en groupe plénier pour la restitution du travail réalisé dans les petits cercles. Chacun réagit et partage son point de vue. Il s'ensuit un véritable travail de co-construction autour de la question posée à l'ensemble des participants en début d'atelier.

L'atelier de concertation offre deux avantages principaux :

① **Faciliter la prise de parole de chacun via les petits cercles de discussion,**

Ceci repose sur le fait qu'il est plus aisé de s'exprimer dans un groupe restreint que dans un groupe beaucoup plus large.

② **Fédérer le groupe autour du projet.**

Les habitants s'approprient le projet chacun à leur rythme, ils voient de façon concrète l'apport de ce dernier dans leur quotidien. Ils convergent plus facilement et plus tard, porteront mieux les options retenues pour le projet.

Un atelier de concertation dure 2 heures environ et réunit, pour des questions d'organisation, une cinquantaine de personnes au maximum, comme cela a été le cas pour ce projet.

## III.2 Les trois ateliers de la concertation du projet de La Perche

La concertation sur le projet de La Perche s'est déroulée en 3 ateliers qui se sont réalisés dans de bonnes conditions à la salle des fêtes de la commune de La Perche, dans une salle agréable, claire et avec une belle sonorité.

Les habitants du territoire de La Perche ont été avertis par des flyers distribués dans leur boite aux lettres 15 jours avant chaque atelier.

Les habitants des communes limitrophes ont également été conviés par un flyer dans leur boite aux lettres, il s'agit des habitants de Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet-Tronçais, Lételon, Braize, Urçay, Ainay-le-Vieil, Saulzais-le-Potier, La Celette, Faverdines.

Les élus des communes intégrant le périmètre de 6 km autour de la zone de projet ont également été conviés par un courrier contenant des flyers à destination des panneaux d'affichage de leurs mairies respectives.

Les personnes directement concernées par le projet : propriétaires fonciers, exploitants agricoles et riverains immédiats ont également été conviés par un courrier d'invitation.

Chaque atelier a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé, reprenant les interventions des uns et des autres, les différentes questions abordées, ainsi que le travail accompli dans chaque petit cercle de discussion puis en grand groupe.

Ce compte-rendu était consultable en mairie. Il a aussi été envoyé par courrier et email aux participants qui avaient laissé leurs coordonnées en arrivant à l'atelier. Le compte-rendu est joint en annexe à ce bilan.

Chaque atelier traitait d'un thème particulier formulé sous forme de question :

- **1er Atelier – Mardi 15 mai 2018**

Thème : ***L'éolien sur notre territoire : en quoi cela nous concerne tous ?***

L'objectif de cette réunion était de faire découvrir le site – Zone d'Implantation du Projet – aux participants, comment il a été découvert et d'aborder avec eux toutes les grandes questions liées à l'éolien qu'ils peuvent se poser : paysage, santé, acoustique, économie…

**L'atelier 1**

L'atelier 1 se déroule en cinq temps :

① Présentation de la découverte du site au participant,

Les participants sont disposés dans un grand cercle et, après un bref accueil, il est présenté dans quel cadre s'inscrit le projet, ce qu'est l'énergie éolienne et comment le site du projet a été découvert. Cette présentation a pour objectif d'impulser une réflexion chez les participants et lancer les échanges sur le projet.

② Recueil des questions,

Les participants sont toujours disposés dans un grand cercle et sont invités à poser l'ensemble des questions sur le projet, sur l'éolien de manière générale. Ces questions sont, dans un premier temps, affichées sur le mur et classées par grands thèmes : projet, économie, santé, paysage, écologie…

③ Travail en sous-groupes sur les thèmes,

Les participants se répartissent en sous-groupe de 5 à 10 personnes, chaque sous-groupe est animé par un facilitateur dont le rôle est d'accompagner les personnes dans leur réflexion et de répondre aux questions techniques sur le projet ou sur l'éolien de manière générale.

④ Restitution en groupe plénier des réponses aux questions posées par chacun des groupes ;

Afin que le travail réalisé dans chaque sous-groupe bénéficie à tous les participants, une restitution est faite en groupe plénier. Par sous-groupe et à tour de rôle, un participant autre que l'animateur :

- Donne les réponses aux questions posées et
- La parole est donnée au reste du groupe pour échanger sur le thème, pour quelques minutes.

⑤ En clôture de l'atelier, chaque participant est invité à tour de rôle à partager avec le groupe ce qu'il a retenu du travail de la soirée. Ceci facilite l'appropriation du travail de l'atelier par les participants et aide le groupe à se former autour du projet.

- **2eme Atelier – Mercredi 27 juin 2018**

Thème : ***Quelle meilleure implantation pour notre parc éolien ?***

L'objectif est de présenter aux participants les contraintes du projet, les variantes d'implantation qui en découlent, puis de les entendre sur les paramètres du territoire les plus importants à prendre en compte pour l'implantation du projet.

**L'atelier 2**

L'atelier 2 se déroule en quatre temps :

① Travail d'appropriation du thème de l'atelier, l'implantation des machines, en groupe plénier,

Les participants sont disposés dans un grand cercle et, après un bref accueil, il est :

- Rappelé ce que le développeur a retenu de l'atelier précédent,
- Expliqué le fonctionnement de l'atelier.

② Travail en sous-groupes sur l'implantation du projet dans la zone retenue,

Les participants se répartissent en sous-groupe de 5 à 10 personnes, chaque sous-groupe est animé par un animateur dont le rôle est d'accompagner les personnes dans leur réflexion sur l'implantation des éoliennes : quels paramètres leur paraissent importants à prendre en compte ? Dans quel ordre ? Comment concilier les points de vue lorsque le sous-groupe exprime des points de vue différents ? Etc.

Sur le projet de La Perche, pour les soutenir dans leur réflexion, les participants disposaient de :

- Une carte papier au format A3 de la zone d'implantation du projet – fond cartographique IGN – collée sur un carton kraft,
- Quatre calques, chacun représentant un paramètre pouvant être pris en compte dans l'implantation des machines :
  - Un calque des distances aux premières habitations : 500 mètres,
  - Un calque pour les espaces boisés, les haies et les mares présentes à l'échelle de la zone du projet, ainsi que le sens des vents dominants,
  - Un calque représentant les différentes servitudes,
  - Un calque indiquant les pistes d'accès existantes.

Ils disposaient également d'épingles de couleur pour symboliser les éoliennes et deux types de cercle en papier calque pour symboliser les distances minimales entre machines et limiter ainsi l'effet de sillage. Les épingles se piquent au centre des cercles qui ne doivent pas se chevaucher. Chaque type d'ellipse correspond à un type de machine différent : les cercles les plus grands symbolisent des éoliennes de plus grande hauteur, soit 200 mètres en bout de pale, les cercles les plus petits correspondent à des machines de moins grande hauteur, soit 150 mètres en bout de pale.

L'objectif pour le sous-groupe est de proposer sa « meilleure » implantation du projet, c'est-à-dire, de rendre la carte papier avec des épingles piquées dedans – voir photos jointes dans le compte-rendu, en annexe.

③ Restitution en groupe plénier du scénario retenu par chacun des groupes ;

Afin que le travail réalisé dans chaque sous-groupe bénéficie à tous les participants, une restitution est faite en groupe plénier. Par sous-groupe et à tour de rôle, un participant autre que l'animateur :

- Présente l'implantation proposée par le groupe et
- Détaille le cheminement suivi par le groupe pour converger vers cette implantation.

  Le rapporteur du groupe explique les éléments – contraintes, connaissance fine du territoire… - qui ont guidé le groupe vers cette implantation. Ceci est d'une grande richesse pour le développeur lorsqu'il implante ensuite le parc éolien.

④ Chaque participant à tour de rôle partage avec le groupe ce qu'il a retenu du travail de la soirée.

Ceci facilite l'appropriation du travail de l'atelier par les participants et aide le groupe à se former autour du projet et de son implantation.

- **3eme Atelier – Mercredi 05 décembre 2018**

Thème : ***Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?***

L'objectif était de faire ressortir les besoins du territoire et des habitants et de voir comment le projet pourrait y contribuer. Les participants ont été invités à proposer des pistes pour les mesures d'accompagnement les plus adaptées à leur territoire.

**L'atelier 3**

L'atelier 3 se déroule en cinq temps :

① Retour aux participants de l'atelier précédent (bilan de la concertation),

Les participants sont disposés dans un grand cercle et, après un bref accueil, il est présenté l'implantation retenue par le développeur pour le projet :

- Dans un premier temps, à partir d'une carte de la zone d'implantation du projet avec des points marquant les emplacements retenus pour les machines,

  Il est à la fois expliqué :

  - Ce qui a amené le développeur à faire ce choix d'implantation,
  - Les propositions faites par les participants lors de l'atelier précédent qui ont été retenues et comment elles ont été prises en compte dans le projet,
  - Les propositions faites par les participants lors de l'atelier précédent qui n'ont pas été retenues et ce qui a conduit à ce choix.

- Dans un second temps, à l'aide de photomontages réalisés à partir de prises de vue faites depuis les bourgs environnant le projet.

  Chaque photomontage comprend :

  - La vue panoramique actuelle – 120° – du paysage, i.e., sans le projet,
  - Une vue panoramique du même paysage avec le parc éolien projeté et
  - Cette même dernière vue avec un angle de vision de 60° qui correspond à l'ange de vision humain.

    Cette dernière vue est importante car elle rapporte la vision que les riverains auront du parc, les vues panoramiques ayant tendance à aplatir la perspective et les éoliennes apparaissent plus petites que ce qu'elles ne seront perçues dans la réalité.

② Travail d'appropriation du thème de l'atelier, les mesures d'accompagnement du projet,

Les participants sont toujours disposés dans un grand cercle et il est :

- Présenté ce que sont les mesures d'accompagnement du projet,
- Expliqué le fonctionnement de l'atelier.

③ Travail en sous-groupes sur les mesures d'accompagnement du projet,

Les participants se répartissent en sous-groupe de 5 à 10 personnes, chaque sous-groupe est animé par un animateur dont le rôle est d'accompagner les personnes dans leur réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet : Qu'est-ce que le projet apporte à la collectivité ? Quelles pistes d'actions retenir ? Dans quel ordre ? Comment concilier les points de vue lorsque le sous-groupe exprime des points de vue différents ? Etc.

Chaque sous-groupe avait pour objectif de proposer six mesures d'accompagnement du projet classées par ordre de priorité décroissante.

**L'atelier 3**… suite

④ Restitution en groupe plénier des propositions faites par chaque groupe ;

Afin que le travail réalisé dans chaque sous-groupe bénéficie à tous les participants, une restitution est faite en groupe plénier. Par sous-groupe et à tour de rôle, un participant autre que l'animateur :

- Présente les mesures d'accompagnement proposées par le groupe et
- Détaille ce qui a amené le sous-groupe à proposer ces mesures.

  Le rapporteur du groupe explique les éléments – contraintes, connaissance fine du territoire… - qui ont guidé le groupe vers ces mesures. Ceci est d'une grande richesse pour le développeur pour soutenir des initiatives véritablement adaptées au territoire.

⑤ Chaque participant partage à tour de rôle avec le groupe ce qu'il a retenu du travail de la soirée.

Ceci facilite l'appropriation du travail de l'atelier par les participants et aide le groupe à se former autour du projet.

# IV. Les apports de la concertation au projet

## IV.1 Apports de la concertation au niveau de la vie du territoire

Les ateliers ont rassemblé entre 35 et 60 personnes.

Les participants étaient essentiellement des habitants de la commune d'accueil du projet, La Perche. Plusieurs personnes des communes voisines (Orval, Ainay-le-Vieil, La Celette, Epineuil-Le-Fleuriel, Saulzais-le-Potier, Faverdines, Le Châtelet) étaient présentes aux différents ateliers.

Cette concertation a permis aux participants de :

- Prendre connaissance de l'évolution du projet (implantation définitive, distance aux habitations…)
- S'informer sur l'avancement du dossier,
- Pour les uns, exprimer leurs craintes et leur opposition au projet,
- Pour les autres, exprimer l'importance d'être attentifs à l'environnement et leur soutien au projet.

Les participants ont directement échangé avec le porteur de projet pendant les ateliers et aussi pendant le verre de l'amitié qui les a suivis.

Plusieurs participants ont regretté que cette démarche n'ait pas mobilisé davantage d'habitants de La Perche, la commune d'accueil du projet.

## IV.2 Apports de la concertation au niveau du projet

Chaque atelier a contribué au projet :

① **1er Atelier – Mardi 15 mai 2018**

Thème : ***L'éolien sur notre territoire : en quoi cela nous concerne tous ?***

Pour nombre de participants, cet atelier a été la véritable prise de contact avec le projet. Le futur parc éolien dont ils avaient été informés, est devenu concret. Ils ont :

- Rencontré et échangé avec le développeur,
- Eu confirmation de l'avancement véritable du projet, de la zone d'implantation du parc…
- Obtenu des réponses aux questions qu'ils se posaient.

Cet atelier leur a aussi permis d'exprimer certaines de leurs inquiétudes et d'être rassurés sur les points suivants :

- Obtenir des réponses circonstanciées sur l'impact sanitaire du projet, notamment sur l'élevage de poules,
- Avoir la certitude que tout sera prévu pour que le parc soit démantelé à sa fin de vie et que le site retrouve son aspect initial,
- Avoir un gisement de vent suffisant qui permette une exploitation rentable du parc,
- Avoir une connaissance fine de l'apport de ce parc éolien sur la fiscalité de la commune.

Il est rappelé que l'ensemble des réponses aux questions posées sont présentées dans le compte-rendu n°1 – en annexe du présent dossier.

Pour le porteur de projet, cela lui a permis de :

- Comprendre la sensibilité de certains participants aux enjeux écologiques locaux et notamment leur volonté de protéger la faune, en particulier les grues. Il a ainsi doublé de vigilance quant aux impacts sur l'avifaune. L'enjeu sur les gruidés a été identifié et pris en compte dans le rapport d'expertise environnementale ;
- De faire un choix parmi toutes éoliennes existantes, en prenant celles les plus productives (retombées plus importantes pour le territoire) mais aussi les plus silencieuses (impact acoustique minimisé) ;
- D'identifier la volonté de certains participants d'être informés régulièrement sur le projet, si ce n'est être impliqués dedans ;
- D'évaluer l'adhésion des habitants à ce projet.

### ② 2eme Atelier – Mercredi 27 juin 2018

Thème : ***Quelle meilleure implantation pour notre parc éolien ?***

Au cours de cet atelier, une partie des participants a partagé avec le développeur les éléments qui étaient importants pour eux à prendre en compte pour implanter le parc sur leur territoire :

#### ❶ Mettre les machines les plus petites – soit 150 m bout de pale.

Les hauteurs en bout de pale des éoliennes évoluaient sur ce projet entre 150 m et 200 m.

Ce qui est partagé par les six groupes est le choix de la machine la plus petite - 150 m bout de pale - parmi les deux choix qui leur était proposé - sachant que certains participants souhaitaient voir les éoliennes les plus petites, en-deçà même de 150 m.

La société **EPURON** a fait le choix d'un gabarit pour les éoliennes de 165 m, hauteur en bout de pale. Pour la société **EPURON**, il s'agit d'un compromis entre les résultats de la concertation et les aspects techniques et économiques du projet.

#### ❷ Un nombre de machines évoluant entre 5 et 8 machines.

Le nombre d'éoliennes a évolué entre 5 et 8 machines – sachant que certaines personnes à l'intérieur des groupes ne voulaient pas d'éoliennes. La société EPURON fait le choix d'implanter 7 machines.

#### ❸ D'éloigner les machines autant que possible des habitations.

Certains participants souhaitaient une distance d'éloignement la plus grande possible entre les habitations et les éoliennes et pour d'autres participants, non. Ainsi, ils font part de s'éloigner au maximum du bourg de La Perche impliquant une implantation des machines plus sur la zone sud.

La société EPURON fait le choix de s'éloigner au maximum des habitations tout en prenant en compte les contraintes techniques présentes sur le site. Aussi, une distance d'éloignement de 1000 m au bourg de La Perche a été appliquée à chacun des scénarios étudiés, dont l'implantation finale. En outre, toutes les habitations sont situées à plus de 1 000 m des éoliennes à l'exception des hameaux suivants :

- Buhard : 680 m minimum à l'Est de l'éolienne la plus proche ;
- La Mondie : 670 m minimum au Sud-Ouest de l'éolienne la plus proche ;
- La Roche-Bridier : 700 m minimum à l'Ouest de l'éolienne la plus proche ;
- Le Moulin de Beuvron : 780 m minimum au Nord-Ouest de l'éolienne la plus proche.

Les contraintes environnementales, techniques et foncières n'ont pas permis d'exploiter l'extrémité Sud de la zone.

D'autres participants ont fait le choix de ne pas proposer d'implantation pour le projet, s'inscrivant en opposition avec le projet proposé.

L'ensemble du travail réalisé par les sous-groupes est présenté dans le compte-rendu n°2 présenté en annexe du présent dossier.

### ③ 3eme Atelier – Lundi 10 septembre 2018

Thème : ***Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?***

Au-delà des loyers prévus pour l'utilisation des parcelles communales et des retombées fiscales, la société **EPURON** s'est engagée auprès de la commune de La Perche à la mise à disposition d'une somme équivalente à 2 000 € par éolienne, par an et sur 15 ans - versée en une seule fois dès la fin de la première année d'exploitation du parc éolien ou annuellement -, à destination de mesures d'accompagnement.

Ces mesures – citées dans le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – viennent compléter les mesures dites ERC (Eviter Réduire Compenser) et permettent d'englober le parc éolien dans un projet de territoire mais doivent obligatoirement s'inscrire dans les grandes thématiques de l'étude d'impact : paysage et patrimoine, milieu physique, milieu naturel et milieu humain.

Le guide prévoit ce qui suit :

« *En la matière, aucune mesure ne pourra paraitre disproportionnée tant qu'elle est réalisée en accord entre les différents acteurs concernés : operateurs éoliens, riverains et acteurs locaux, élus, services de l'Etat, etc.*

*Certaines caractéristiques du paysage telles que les haies brise-vent, des alignements caractéristiques, une texture particulière de l'occupation du sol, la présence forte d'une activité, peuvent être reprises dans le cadre de l'accompagnement paysager du projet (sous réserve de leur compatibilité avec celles proposées en faveur de la protection de la biodiversité).* »

Ce sont sur ces mesures que les participants ont travaillé en petits groupes (dizaine de personnes). Sur les 6 groupes présents, 2 ont proposé des mesures d'accompagnement – les autres groupes (4) qui regroupent des personnes opposées au projet de parc éolien à La Perche et/ou à l'éolien de manière plus générale, ne proposent aucune piste pour des mesures d'accompagnement.

Les points partagés par les deux groupes pour le projet sont :

- **La création et l'exploitation de haies** qui serviraient de masques végétaux aux habitants qui ne souhaitent voir les éoliennes et dont la coupe pourrait être exploitée par Berry Energie Boccage et participer au chauffage collectif des bâtiments communaux. Les participants évoquent également l'idée de développer des arbres fruitiers ou développer un verger dont tout le monde pourrait bénéficier ;

- **La maitrise de la consommation énergétique** en disposant des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments communaux, en réalisant des diagnostics énergétiques et en isolant des bâtiments communaux.

L'ensemble et le détail des mesures proposées sont à retrouver dans le compte-rendu de l'atelier 3 présent en annexe. Toutefois, il est retenu une volonté de tous les groupes de prendre des mesures qui bénéficient à la collectivité et qui soient en lien avec la préservation de l'environnement ou les économies d'énergie.

La société **EPURON** rappelle que les mesures envisagées ci-dessus correspondent à une réalité au 10 septembre 2018 et que les besoins « d'aujourd'hui » ne seront probablement pas les besoins de « demain ». C'est pourquoi la société **EPURON** s'engage, après l'obtention des autorisations, à redéfinir précisément l'orientation des mesures avec la commune, au regard du travail réalisé lors de ce troisième atelier.

# V. Atelier n°1 - L'éolien sur notre territoire : en quoi cela nous concerne tous ?

## IV.1. Invitation

*Figure 2 : Flyer d'invitation distribué dans les boites aux lettres des habitants de La Perche, Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet Tronçais, Lételon, Braize, Urçay, Ainay-le-Vieil, Saulzais le Potier, La Celette, Faverdines (Recto)*

*Figure 3 : Flyer d'invitation distribué dans les boites aux lettres des habitants de La Perche, Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet Tronçais, Lételon, Braize, Urçay, Ainay-le-Vieil, Saulzais le Potier, La Celette, Faverdines (Verso)*

## IV.2. Présentation

RÉSONANCES CFP
Concertation, Facilitation de projets

EPURON
L'ÉNERGIE DE VOS TERRITOIRES

# Réunion de Concertation

*Projet du parc éolien de La Perche*

Salle des fêtes de La Perche
- Mercredi 16 Mai 2018

## Dans quel cadre s'inscrit le projet ?

# Besoin en électricité

Notre consommation en électricité a du mal à baisser…

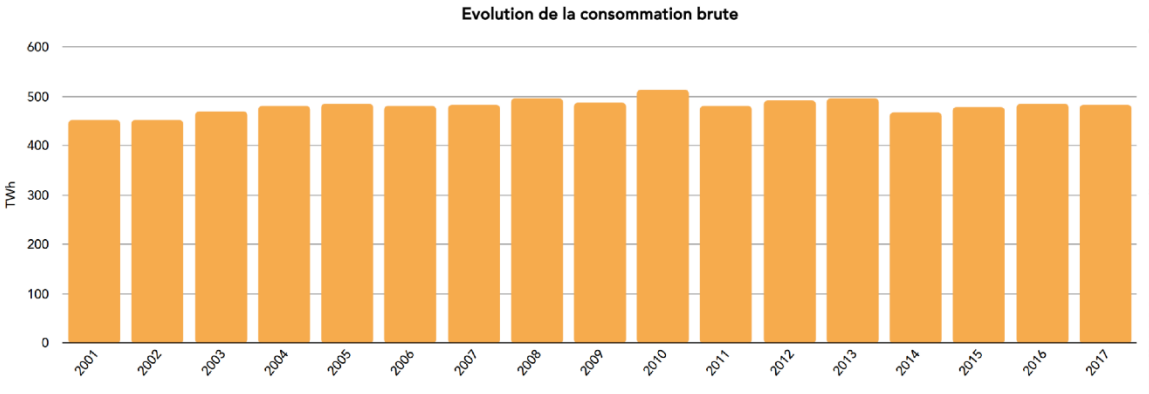


http://bilan-electrique-2017.rte-france.com/consommation/consommation-brute/#

# Comment répondre à cette demande ?

- L'Etat définit les orientations de la politique énergétique du pays :
  - Diversifier les sources de production
  - Faire appel aux **Energies Renouvelables**
    1/3 de la consommation dans 15 ans
  - … dont l'**énergie éolienne**
    2ème gisement européen.

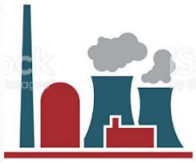

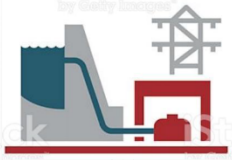

# L’énergie éolienne ?

## L’énergie éolienne

Elle permet de produire de l’électricité

Cette électricité nous permet de répondre à nos besoins fondamentaux :
. se chauffer, rester en bonne santé, travailler,
. communiquer, se déplacer…

## Une énergie qui prend soin…

- … de la planète

- … de la nature

- … de l'homme

## Une énergie qui pose des questions…

**Le niveau sonore ?**

**La santé ?**

**Le paysage ?**

**Et d'autres questions ?**

# Pourquoi le site de La Perche ?

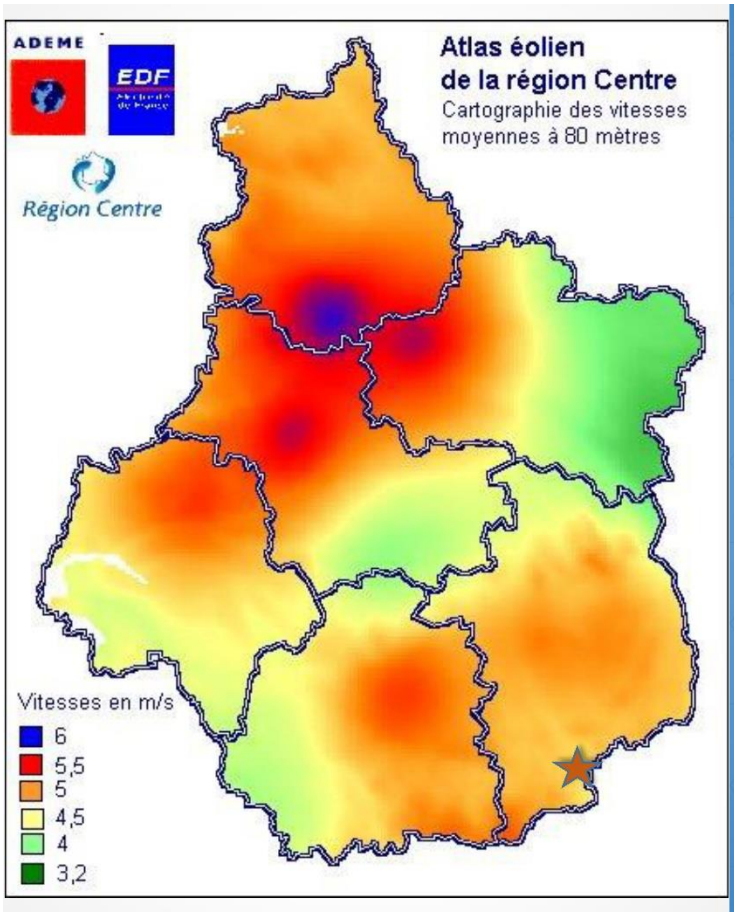


## Il y a du vent

A 80 m d'altitude, supérieur à 18 km/h

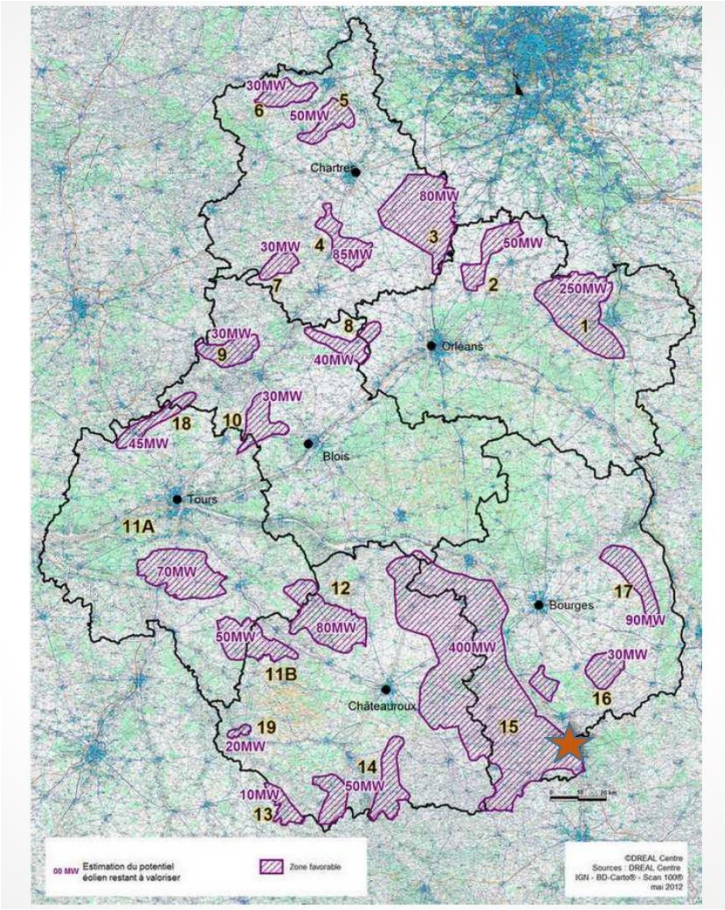


# Intégration dans une zone favorable pour l'implantation d'éoliennes

Approuvé le 28 juin 2012

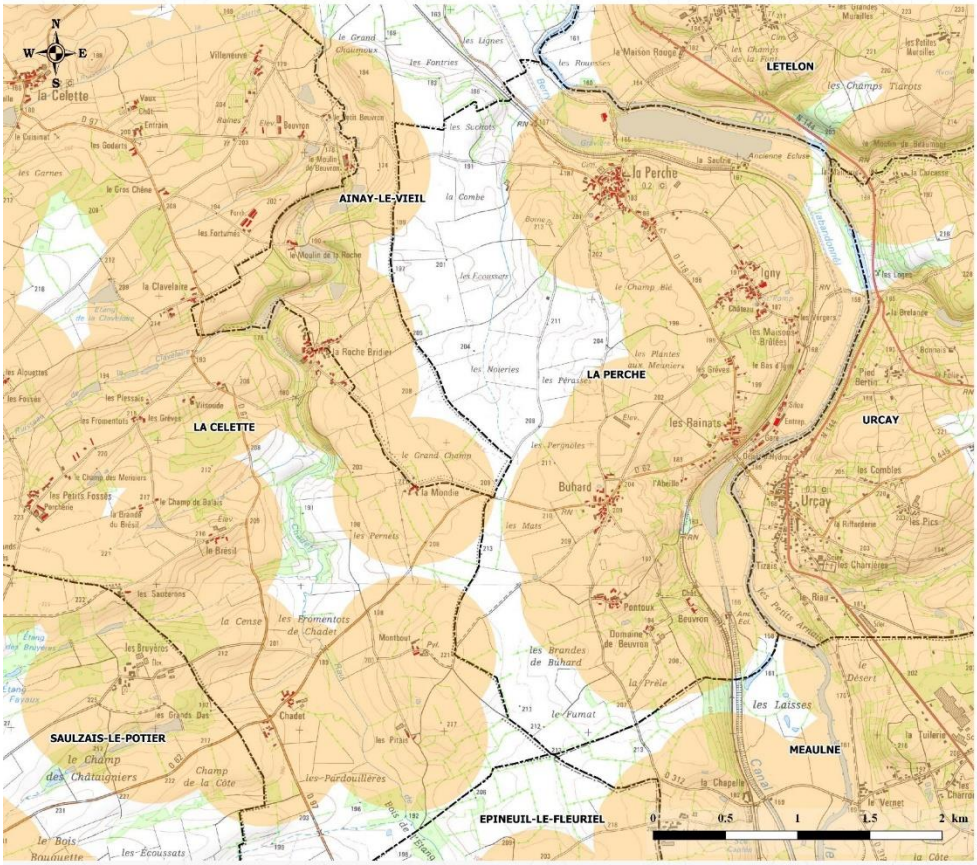


*Habitat*

RÉSONANCES CFP
Concertation, Facilitation de projets

**Mai 2018**

*Source : IGN 25®*
*Copie et reproduction interdites*

**Légende**

*Habitat*

- Bati
- Distance de 500m autour du bati

*Limite territoriale*

- Limite communale

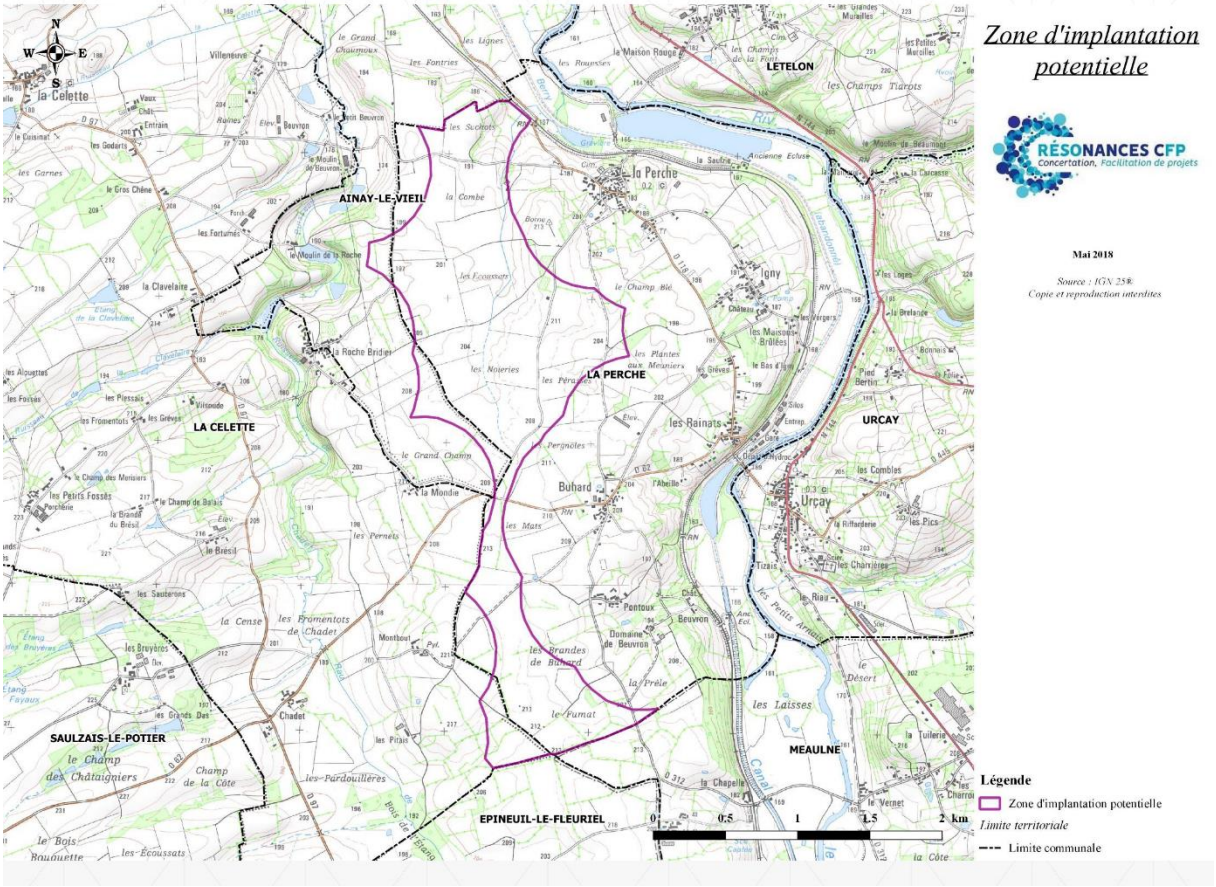
Zone d'implantation potentielle
RÉSONANCES CFP
Concertation, Facilitation de projets
Mai 2018
Source : IGN 25®
Copie et reproduction interdites
AINAY-LE-VIEIL
LETELON
LA PERCHE
LA CELETTE
URCAY
SAULZAIS-LE-POTIER
MEAULNE
EPINEUIL-LE-FLEURIEL
Légende
Zone d'implantation potentielle
Limite territoriale
Limite communale
0 0.5 1 1.5 2 km

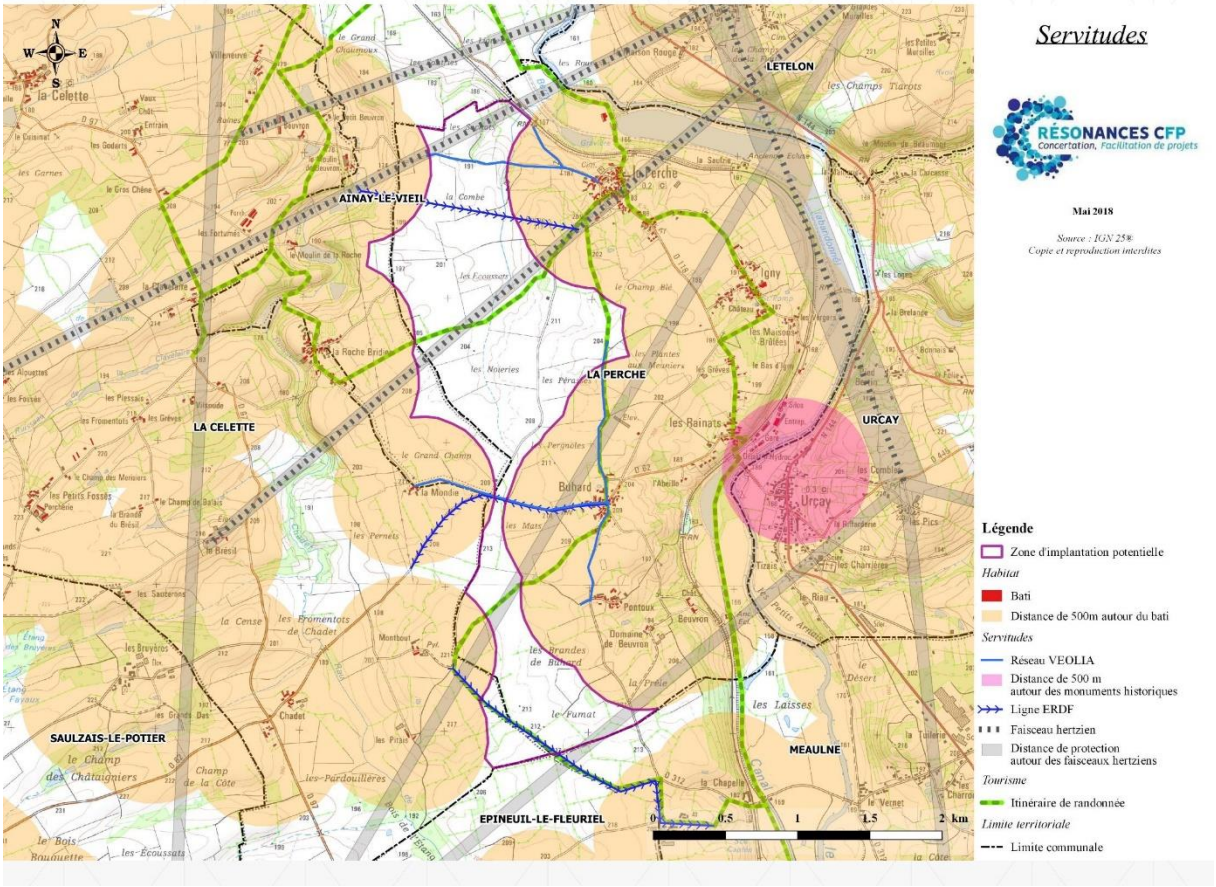
Servitudes
RÉSONANCES CFP
Concertation, Facilitation de projets
Mai 2018
Source : IGN 25®
Copie et reproduction interdites
AINAY-LE-VIEIL
LETELON
LA PERCHE
LA CELETTE
URCAY
SAULZAIS-LE-POTIER
MEAULNE
EPINEUIL-LE-FLEURIEL
Légende
Zone d'implantation potentielle
Habitat
Bati
Distance de 500m autour du bati
Servitudes
Réseau VEOLIA
Distance de 500 m autour des monuments historiques
Ligne ERDF
Faisceau hertzien
Distance de protection autour des faisceaux hertziens
Tourisme
Itinéraire de randonnée
Limite territoriale
Limite communale
0 0.5 1 1.5 2 km

# Quel est le calendrier du projet ?

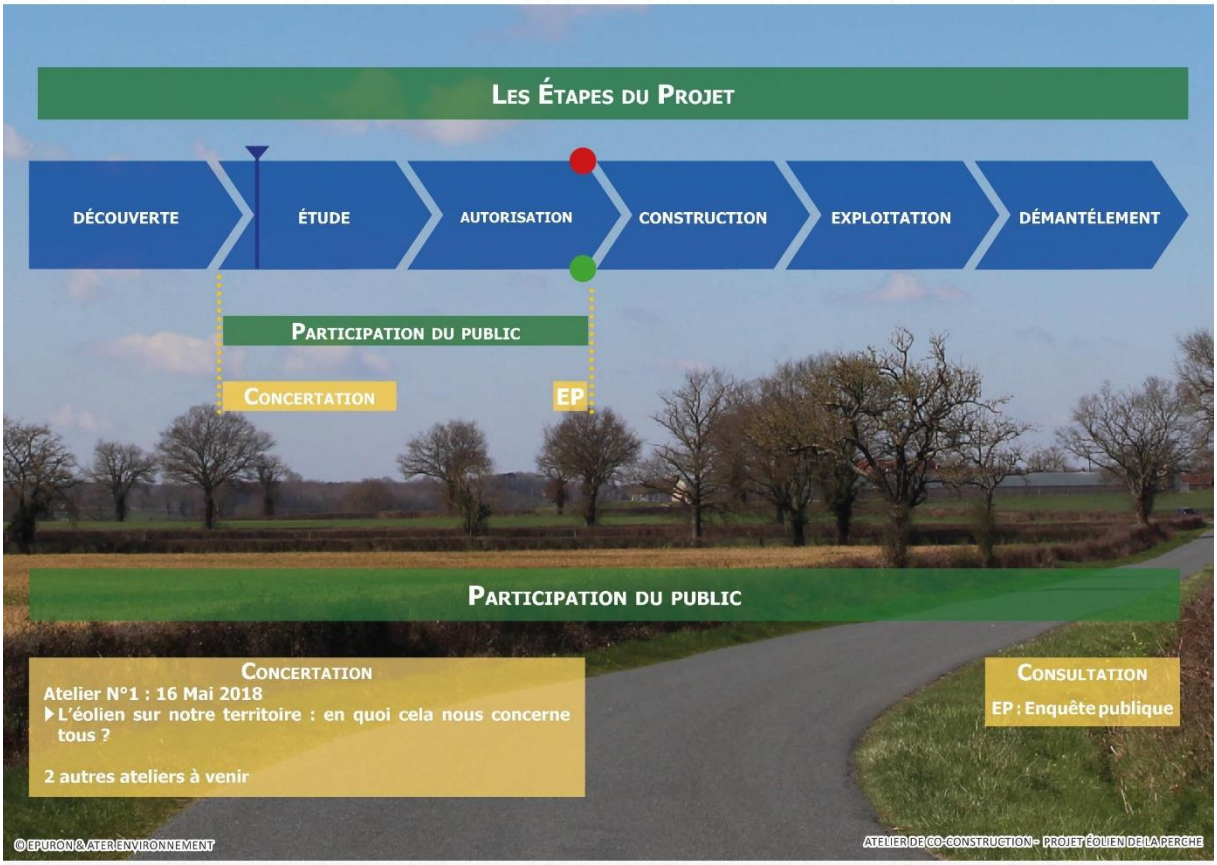

Merci de votre attention.

Comment fonctionne un parc éolien ?

# Fonctionnement d'un parc éolien

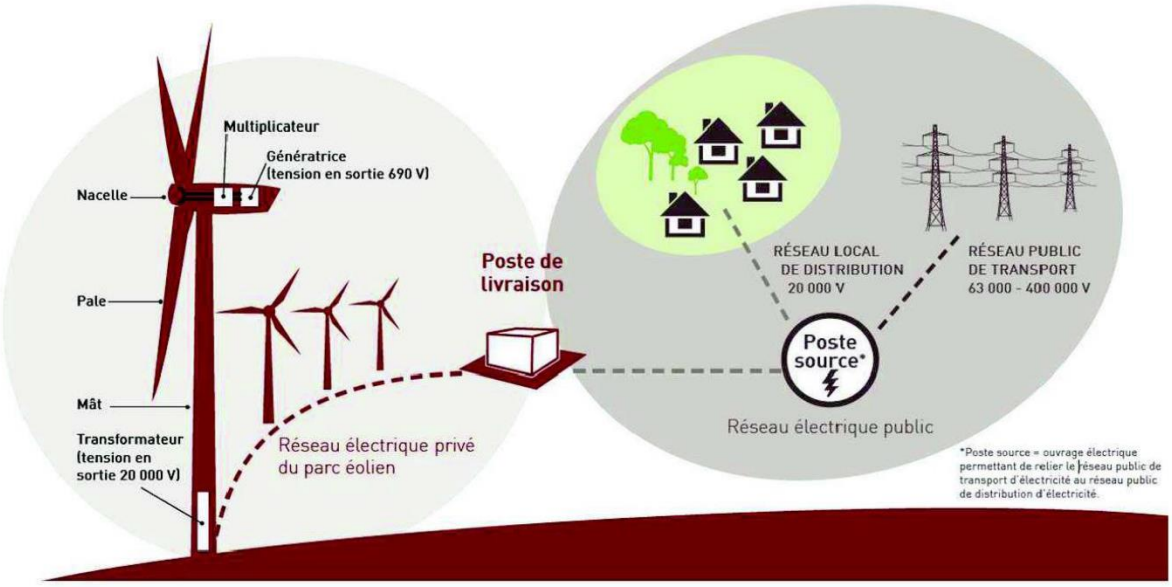


# Quel est l'apport d'un parc éolien ?

# Un parc éolien apporte

❑ **Produire localement**

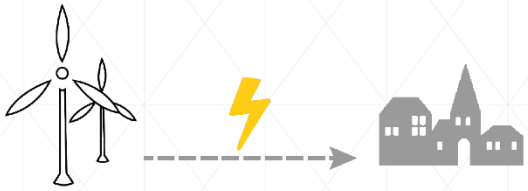

❑ **Apporter une richesse locale**

Des impôts, des taxes qui vont permettre de développer la commune …

❑ **Faire vivre les territoires**

## IV.3. Compte-rendu

RÉSONANCES CFP
Concertation, Facilitation de projets

EPURON
L'ÉNERGIE DE VOS TERRITOIRES

# Compte rendu

*Atelier « L'éolien sur notre territoire : en quoi cela nous concerne tous»*

*- 16 mai 2018*

| | | |
|---|---|---|
| RÉSONANCES CFP<br>Concertation, Facilitation de projets | **Compte-rendu**<br>**Atelier de concertation du 16/05/2018**<br>*La Perche (18)* | **05/06/2018** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| De : | Résonances CFP | A : | Participants |
| Objet : | **Projet éolien de La Perche (18)**<br>*Atelier de concertation n°1* | | |

# 1ere PARTIE : INTRODUCTION

## Présents (une trentaine de personnes)

**Habitants des communes de La Perche, Ainay-le-Vieil, Lételon, Urçay, Meaulne-Vitray, Epineuil-le-Fleuriel et La Celette.**

**EPURON** : Maxime FLORIOT – Chef de projets et Responsable du projet de La Perche ; Yvonik GUEGAN – Chef de projets ; Clément MIONE – Chef de projets et Matthieu DELPLA – assistant chef de projets.

**Résonances CFP** : Dominique DRUGE – Facilitateur ; Delphine CLAUX – Experte en Energies Renouvelables.

## Contexte

La société **EPURON** a opté pour une phase de concertation innovante avec la mise en place de trois ateliers de concertation pendant la phase d'élaboration du projet éolien de La Perche. Le premier atelier de concertation a été réalisé le 15 mai 2018 à la salle des fêtes de La Perche.

La période de concertation a été annoncée quinze jours avant le début, par voie d'affichage, par des panneaux d'information dans toutes les mairies situées dans un rayon de 6 km autour du projet. Les panneaux sont de format A2, sur fond jaune, identiques à celles annonçant l'ouverture d'une enquête publique. Sur ce panneau sont précisées les dates d'ouverture et de clôture de la concertation du publique ainsi que les dates des ateliers qui y sont menés.

Les habitants et élus de La Perche ont été avertis par flyer dans leur boite aux lettres plusieurs jours avant l'atelier. Les riverains des communes limitrophes à la zone de projet ont également été conviés, il s'agit des habitants de Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet Tronçay, Létélon, Braize, Urçay, Ainay-le-Vieil, Saulzais-le-Potier, La Celette, Faverdines. Enfin, les élus des communes intégrant le périmètre de 6 km autour de la zone de projet ont également été conviés par un courrier contenant des flyers à destination des panneaux d'affichage de leurs mairies respectives.

Les personnes directement concernées par le projet : propriétaires fonciers, exploitants agricoles, riverains immédiats ont également été conviés par un courrier d'invitation.

La société **EPURON** a confié la conception et l'animation de cet atelier à la société **Résonances CFP** représentée par Madame *Delphine CLAUX,* experte dans le domaine de l'éolien et à Monsieur *Dominique DRUGE*, facilitateur.

Quinze personnes se sont inscrites à l'avance. Dans les faits, environ 35 personnes se sont présentées à l'atelier. Elles ont toutes été acceptées et ont pris part à l'atelier.

Deux personnes ont fait savoir par mail qu'elles ne pourraient pas être présentes à cette réunion pour des raisons personnelles et se sont ainsi excusées.

Lors de cet atelier, les participants ont répondu à la question suivante :

**L'éolien sur notre territoire : en quoi cela nous concerne tous ?**

L'atelier s'est déroulé en trois temps :

- Les participants définissent eux-mêmes les sujets sur lesquels ils souhaitent travailler. Les questions posées par les participants sont ensuite regroupées par thème ;
- Travail en groupe plénier sur les thèmes proposés par les participants ;
- Partage du travail effectué en groupe plénier.

# 2eme PARTIE : DEROULEMENT DE L'ATELIER

## Présentation – 1er temps de l'atelier

Madame *Delphine CLAUX* répond, au travers d'un diaporama, aux questions suivantes :

- Dans quel cadre s'inscrit le projet ?
  - La consommation d'électricité ne baisse pas ;
  - Le choix a été fait de diversifier les sources de production d'énergie.
- L'énergie éolienne ?
  - Elle permet de produire de l'électricité qui permet de répondre à nos besoins : se chauffer, travailler… ;
  - Elle participe à limiter l'émission de gaz à effet de serre ;
  - Tout en répondant à ces besoins, un parc éolien soulève des questions autour des thèmes du paysage, de l'écologie, de l'acoustique et autres.
- Pourquoi le site de La Perche ?
  - Un site présentant de bonnes conditions de vent ;
  - Schéma Régional Eolien favorable ;
  - Une zone d'implantation à plus de 500 m des habitations ;
  - Les servitudes identifiées sur la zone limitées.
- Où en est-on dans le projet ?
  - Explication sur le déroulement d'un projet éolien avec un focus sur la participation du public dans le projet (concertation en phase amont du projet).
  - Point général sur le planning des mois à venir.

Madame *Delphine CLAUX* laisse ensuite la parole à Monsieur *Dominique DRUGE* qui ouvre le jeu des questions/réponses.

## Questions / Réponses – 2eme temps de l'atelier

Il est fait le choix de regrouper les questions qui ont été posées lors de cette réunion en 6 thèmes.

# PROJET

- ***Quelle est la surface au sol au pied des éoliennes ?***

L'emprise de l'éolienne (fondation et plateforme) peut atteindre environ 20 ares (soit 2 000 m²). La plate-forme est nécessaire pour construire l'éolienne et est maintenue afin de procéder à sa maintenance.

La fondation de la machine est de forme circulaire et mesure jusqu'à 22 m de large à leur base et se resserre jusqu'à atteindre 7 m de diamètre au niveau de la virole, qui représente le point d'accroche du mât de l'éolienne sur la fondation. La base des fondations est située à 3 m de profondeur environ.

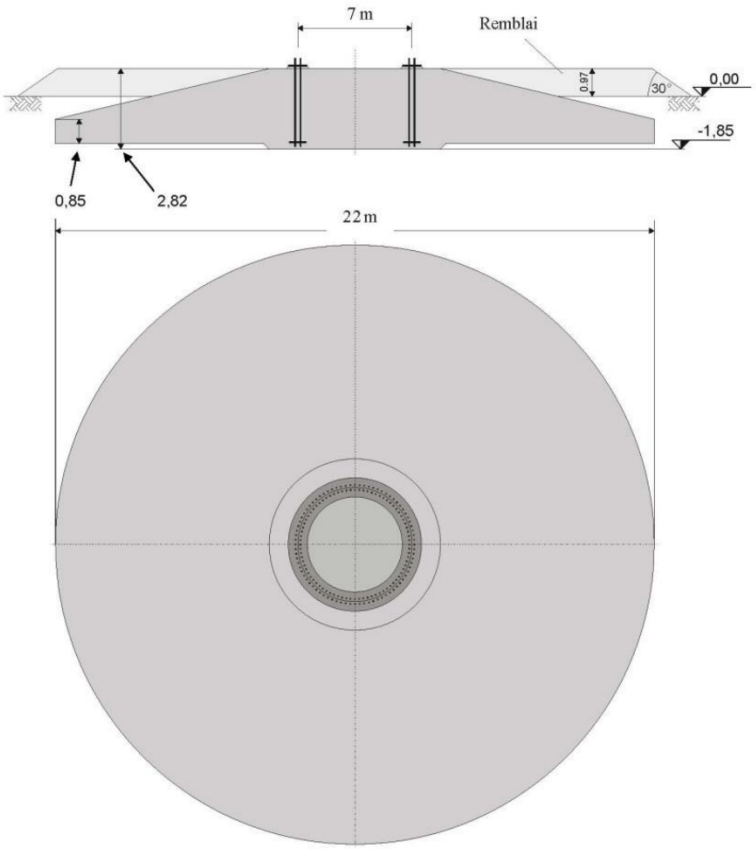


*Figure 1 : Différentes vues sur les fondations (source : NORDEX)*

Un participant pose la question des chemins - qui prend en charge le renforcement des chemins ? La société **EPURON** explique qu'il s'implante dans la mesure du possible au bord des chemins existants. Le renforcement ou la création de chemins est pris en charge par la société **EPURON**.

Une autre question est posée par l'un des participants sur la largeur des chemins. Il est répondu que les chemins sont larges de 4,5 m, soit largeur nécessaire pour la circulation des véhicules.

Une autre question est posée : Qu'en est-il des haies coupées ? Il est possible afin de permettre l'accès sur le site d'implantation des éoliennes que certaines haies soient coupées. Aussi, elles font l'objet d'une replantation dans un rapport de 1 m supprimé pour 2 m replantés.

Enfin, une question est posée afin de savoir s'il est possible de survoler une parcelle avec les pales sans qu'il y ait l'accord du propriétaire. Il est répondu que ce n'est pas possible. Il est nécessaire de demander un accord car le propriétaire d'une parcelle est également propriétaire du volume d'aire au-dessus de cette dernière et du volume de roche en-dessous de cette dernière.

- ***Quelle est la hauteur des éoliennes ? Quel sera le diamètre du rotor ? Les éoliennes seront-elles adaptées au territoire ?***

La société **EPURON** explique qu'aujourd'hui rien ne la contraint sur la hauteur des éoliennes - l'armée et l'aviation civile ne leur impose aucun plafond aéronautique. Le modèle d'éolienne n'a pas encore été fixé et que cela sera fait au regard du résultat des études (vent, écologie, paysage, acoustique) et de l'avis de la population lors du second atelier.

A titre d'illustration, un gabarit est donné :

- Hauteur en bout de pale : entre 150 et 200 m
- Hauteur de nacelle : entre 90 et 135 m
- Diamètre rotor : entre 90 et 130 m

Les éoliennes seront adaptées au territoire et plus exactement au gisement de vent lié à ce site. La société **EPURON** n'est pas un constructeur d'éoliennes. Aussi, elle fera le choix de la machine la plus adaptée pour exploiter le vent au mieux.

- ***Quelle est le nombre d'éoliennes maximal envisagées ?***

Compte-tenu de la taille de la zone d'implantation de projet présenté, il est possible de disposer entre 5 et 9 éoliennes. Le nombre de machine implantée pour le projet dépendra tout d'abord des résultats des études qui sont actuellement menées et également du travail fourni par les participants lors du prochain atelier qui portera sur l'implantation des machines du projet.

- ***Est-ce que les terrains qui accueillent les éoliennes sont achetés, expropriés ou loués ?***

Même si un parc éolien est considéré aujourd'hui comme une construction d'intérêt collectif, il ne fait pas l'objet d'une expropriation. L'expropriation fait référence à des projets d'utilité publique (comme pour un projet éolien) mais qui est portée par une entité publique (commune, intercommunalité, département …). Or, les projets de parc éoliens sont portés par des sociétés privées.

Les porteurs de projet n'ont pas vocation à acheter la partie de terrain sur laquelle vient l'éolienne car il faudrait pour cela casser le bail rural signé entre le propriétaire / exploitant agricole.

Il préfère passer par un bail emphytéotique de 33 ans qui permet d'autoriser la construction d'une éolienne qui appartient à la société **EPURON** sur un terrain qui ne lui appartient pas. Le propriétaire et l'exploitant signent au départ une promesse de bail emphytéotique puis le bail emphytéotique chez un notaire, à l'autorisation du projet purgé des recours.

- ***Est-ce qu'il y a d'autres communes de concernées ?***

L'emprise du projet se situe actuellement à 95 % sur le territoire de La Perche. Toutefois, l'emprise de zone d'implantation du projet déborde légèrement sur les communes d'Ainay-le-Vieil et de La Celette. Le développement sur ces autres territoires sera réalisé par la société **EPURON** si cela est nécessaire pour le développement du projet et uniquement avec leur accord.

En l'état des connaissances de la société **EPURON**, ce projet est exclusivement développé sur la commune de La Perche.

Un participant interroge : Et si les propriétaires s'opposent à l'éolien ? La société **EPURON** répond qu'un projet éolien ne peut pas se réaliser sans l'accord des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles.

Un participant interroge : Que se passe-t-il si lors de la délibération de la commune, il y a 60 % de refus pour le projet et 40 % de pour ? Que faites-vous ? La société **EPURON** explique que la délibération de la commune est réalisée lors de l'enquête publique. Cet avis rejoindra les autres avis des communes limitrophes dans un rayon de 6 km autour du projet. Ces avis ainsi que ceux des Services de l'Etat seront transmis au Préfet qui prendra la décision.

Enfin, un participant interpelle en stipulant que ce n'est plus le préfet de région qui donne l'avis. *Mme Delphine CLAUX* rappelle que c'est bien le préfet de région qui donne l'accord ou le refus de réaliser le projet de parc éolien. Pour elle, il y une confusion avec l'avis de l'autorité environnemental qui a été donné dans le cadre de l'instruction du dossier par l'autorité environnementale et qui est aujourd'hui donné par la MRAE (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) pour faire suite à de la jurisprudence de Décembre 2017.

## DEMANTELEMENT

- ***Quels éléments sont démantelés ? Est-ce 100% ?***

Le législateur a précisé ce qu'il entendait par « démantèlement du parc ». Ainsi, cette opération comprend :

- Le démantèlement des éoliennes et du système de raccordement au réseau électrique dans un rayon de 10 m autour des éoliennes et des postes de livraison ;
- L'excavation des fondations (jusqu'à 2 m pour les terrains forestiers, 1 m pour les terrains agricoles et 30 cm pour les terrains rocailleux non agricoles) et leur remplacement par des terres comparables aux terres situées à proximité ;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur 40 cm (sauf si le propriétaire du terrain souhaite les maintenir en l'état).

Donc une éolienne n'est pas démantelée à 100 % puisqu'il reste une partie des fondations ainsi que du câble électrique.

Aujourd'hui la France bénéficie d'un premier retour d'expérience sur quelques parcs éoliens. L'intégralité des fondations est alors complètement enlevé. L'image ci-dessous est extraite d'une vidéo disponible sur le site internet de la société VALOREM ayant réalisée cette démarche.

Source : https://www.youtube.com/watch?v=DWqC3TQtTPY&t=71s

*Figure 2 : Illustration du démantèlement d'une fondation (source : VALOREM, 2018)*

Un participant interroge : Que ce passe-t-il avec les drains ?
La société **EPURON** s'efforce de s'éloigner des collecteurs et de s'implanter en bout de drain. Lors du démantèlement les drains sont remis à la place de ceux détruits à l'emplacement des éoliennes aux frais de la société **EPURON**.

- ***Qui est chargé du démantèlement et qui paie ?***

Le démantèlement est pris en charge par le propriétaire du parc, soit la société **EPURON**.

Pour chaque éolienne une garantie financière est constituée pour son démantèlement et la remise en état du site. Cela correspond à 50 000 € par éolienne. Cette somme a été définie par arrêté réglementaire (arrêté du 26/08/2011). L'exploitant réactualise tous les cinq ans le montant de la garantie financière après indexation.

Au plus tard à la mise en service du parc, cette garantie financière est constituée au choix de l'exploitant du parc sous la forme d'un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle.

Dès la mise en activité de l'installation, l'exploitant transmet au Préfet un document attestant la constitution des garanties financières.

Aujourd'hui, le coût du démantèlement d'une éolienne est de l'ordre de 100 000 à 150 000 €. Une éolienne est recyclée à près de 98 % de son poids puisque l'acier, le béton, les câbles électriques, les pales sont complétement recyclables et vendues au prix de marché. Les premiers parcs éoliens démantelés en France présentent un coût définitif (après valorisation des matériaux démantelés) compris entre 35 000 € et 43 000 € par éolienne. La somme fixée à 50 000 € apparait donc tout à fait convenable pour assurer le démantèlement du parc à terme.

Un participant interroge : Pourquoi la fondation n'est-elle pas entièrement enlevée en totalité ? Aujourd'hui le législateur a fait le choix d'enlever les fondations jusqu'à 1 m sous le niveau du sol lorsque l'éolienne est disposée sur des terrains agricoles. Dans les faits, la fondation est fortement entamée puisque la partie supérieure est enlevée à l'aide d'un brise roche (pelle mécanique avec marteau piqueur au bout du bras). Les racines peuvent ainsi s'ancrer.

## ECONOMIE

- ***Quelles sont les retombées économiques du projet ?***

Comme toute industrie, un parc éolien est soumis à des impôts et des taxes qui sont :

- La Taxe foncière ;
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) qui représente la majeure partie de la fiscalité éolienne et atteint 7 470 € / MW / an (soit 18 500€ / an pour une éolienne de 2,5 MW) ; la prochaine loi de finance (suite au Groupe de Travail LECORNU) prévoit d'acter la répartition de celle-ci à 20 % à destination de la commune d'implantation de l'éolienne – 50 % à l'intercommunalité et 30 % au département ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Il faut retenir également que la répartition de l'IFER entre la commune et l'intercommunalité peut faire l'objet d'une négociation entre les deux entités.

De plus, l'objectif de la société EPURON est que ce parc éolien bénéficie à la collectivité. Pour cela, des pistes pour des mesures d'accompagnement adaptées au territoire seront définies dans le dernier atelier par les participants eux-mêmes, habitants de ce territoire. En cela, ce parc sera un projet co-construit, de territoire.

Certains participants veulent avoir des chiffres concrets. M. Maxime FLORIOT explique qu'il est difficile de donner des chiffres à ce stade du projet : cela va dépendre du nombre de machines, de leur puissance nominale et des paramètres fiscaux qui pourront encore évoluer jusqu'à la construction du parc.

Certains participants insistent et une personne représentant la Communauté de Communes intervient en expliquant qu'il est difficile de donner des chiffres. Il est donc proposé que la société **EPURON** donne une fourchette basse et haute dans le compte-rendu afin que chacun puisse se faire une idée.

Ainsi, la société **EPURON** apporte ces présents éléments :

Annuellement, pour la **commune** :

| | **Hypothèse basse**<br><br>(petites éoliennes, production faible, tarif d'achat bas, etc.) | **Hypothèse haute**<br><br>(grandes éoliennes, bonne production, tarif d'achat intéressant, loi de finance favorable, etc.) |
|---|---|---|
| 5 éoliennes | 7 000 € | 30 000 € |
| 9 éoliennes | 12 500 € | 54 500 € |

Annuellement, pour la **Communauté de communes** :

| | **Hypothèse basse**<br><br>(petites éoliennes, production faible, tarif d'achat bas, etc.) | **Hypothèse haute**<br><br>(grandes éoliennes, bonne production, tarif d'achat intéressant, loi de finance favorable, etc.) |
|---|---|---|
| 5 éoliennes | 70 000 € | 100 000 € |
| 9 éoliennes | 125 000 € | 180 000 € |

A titre d'exemple, 4 éoliennes appartenant au parc éolien du Mélier que la société **EPURON** a construit dans le département de la Somme génèrent un peu plus de 18 000 € par an de taxe foncière.

Un participant s'interroge : le propriétaire va-t-il payer des taxes ?

Il est répondu que non. L'ensemble des taxes foncières seront payées par le développeur – c'est-à-dire la société **EPURON**. Un engagement entre la société et le propriétaire est signé en ce sens.

Un participant s'interroge : Combien touchent les propriétaires et exploitants ?

La société **EPURON** répond que par éolienne, un propriétaire reçoit au moins 3 000 €/an et l'exploitant agricole, la même somme.

- ***Est-ce qu'il y a du financement participatif ?***

La société **EPURON** ne s'est pas encore positionnée sur ce projet. Elle est ouverte au financement participatif et étudiera ce point prochainement. Classiquement, il est proposé des taux d'intérêt compris entre 4 % et 7 % selon l'éloignement de l'habitation principale du prêteur

à la zone de projet. Les montants pouvant être investis sont également limités à 10 000 € par foyer.

A titre d'exemple, voilà ce qui est mis en place par la société **EPURON** sur un de ses projets en Bretagne, sur le territoire de Porspoder : https://www.lendosphere.com/vous-presente/porspoder.

- ***Quel avantage personnel tire-t-on d'un parc éolien ?***
- ***A qui profitent les éoliennes ?***

Comme il a été évoqué ci-dessus les impôts et les taxes perçues pourront aider la commune dans son développement. De plus, l'objectif de la société EPURON est que ce parc éolien bénéficie à la collectivité. Pour cela, des pistes pour des mesures d'accompagnement adaptées au territoire seront définies dans le dernier atelier par les participants eux-mêmes, habitants de ce territoire. En cela, ce parc sera un projet co-construit, de territoire.

## VENT

- ***Est-ce qu'il y a eu des études de vent sur la commune ? A quelle hauteur ?***

Comme il a été présenté avec le diaporama d'introduction, le schéma régional éolien de la région Centre indique que la vitesse de vent pour le projet à 80 m d'altitude est de plus de 5 m/s soit plus de 18 km/h. Cette vitesse permet de développer un projet de parc éolien.

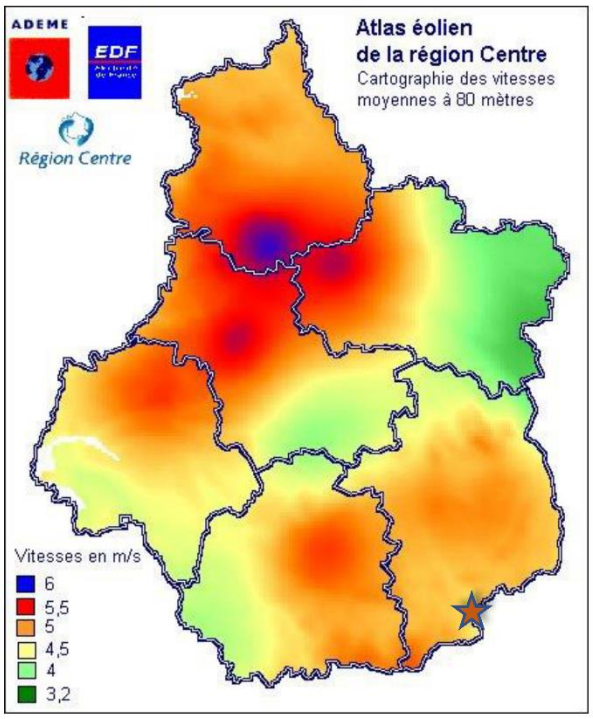


*Figure 3 : Vitesse des vents en m/s de la région Centre à une hauteur de 80 m – Etoile rouge / Localisation du projet (source : SRE région Centre, 2012)*

Toutefois, ces vitesses sont indicatives car réalisées à l'échelle régionale. C'est pourquoi il est important d'avoir des mesures réalisées localement. Ainsi, la société EPURON va mettre un mât de mesure de 85 m de hauteur. Il sera doté de 5 anémomètres qui vont mesurer la vitesse des vents et de 2 girouettes permettant de prendre la direction des vents. Ces données permettront d'avoir une évaluation fine du gisement éolien du site.

Un panneau d'information à son pied permettra de communiquer plus largement au public.

Un participant s'interroge sur sa localisation. Il est répondu qu'il sera installé normalement mi-juillet au lieu-dit Les Noieries.

- ***Est-ce qu'il y a suffisamment de vent sur le territoire ?***

Comme expliqué ci-dessus, le document régional indique qu'il y a suffisamment de vent pour développer un projet éolien. Ce point sera confirmé par l'installation d'un mât de mesure en juillet 2018 qui effectuera des mesures sur une durée de deux ans.

Un participant fait remarquer que cette région est celle des moulins à eau et non pas des moulins à vent et qu'à son sens, il n'y a pas de vent sur ce territoire. Il est alors expliqué que les conditions de vent ne sont pas les mêmes à 10 m qu'à 100 m – plus on prend de la hauteur, plus les vitesses de vent sont élevées. De plus, il est expliqué que les obstacles de surface comme la topographie, les maisons, les arbres créent des turbulences et que l'exploitation du vent est facilité par une absence de turbulence (écoulement laminaire) que l'on trouve plus en hauteur.

## SANITAIRE

- ***Y-a-t-il un impact sur un élevage, notamment les poules ? Quelle distance est nécessaire ?***

Mme Delphine CLAUX explique qu'en l'état de ses connaissances elle ne connait pas d'étude qui traite de manière spécifique du sujet et qu'elle va approfondir ce point dans le compte-rendu. Qu'à sa connaissance, aucun élevage de poules n'a été perturbé par des éoliennes.

La société EPURON a pris note de l'inquiétude de cette dame vis-à-vis de son exploitation. Elle va se rapprocher d'elle afin de bien comprendre son activité et ses besoins. La société EPURON sera attentive à ce point dans les études menées et également en phase de construction.

En faisant des recherches, les éléments suivants ont été trouvés :

- Acoustique : Le projet se situera au minimum à 500 m du bâtiment d'élevage. A ce titre, le niveau sonore sera de 35 dB (niveau sonore d'une chambre à coucher / respiration d'une personne endormie) ;
- Infrasons : Puisque les infrasons d'une éolienne se situent sous les 20 Hz, seuls quelques animaux pourraient être plus sensibles que les autres : le porc a sa limite inférieure d'audibilité à 42 Hz, la chèvre à 78 Hz, le cheval à 55 Hz et la vache à 23 Hz. Une étude a montré que l'audiogramme du poule s'étendait de 400 Hz à 4 000 Hz avec une zone de sensibilité supérieure entre 1 000 et 2 000 Hz (Sanders et Salvi, 1993). La poule ne peut entendre les infrasons puisque sa limite inférieure est à 400 Hz.

Ensuite, l'élevage de poules est comme les éoliennes une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Le périmètre de réciprocité agricole sera pris en compte dans l'étude d'impact santé et environnement du projet de parc éolien.

- ***Pourquoi en France la distance est de 500 m alors qu'à l'étranger c'est plus ?***

En France, les éoliennes doivent être à une distance minimale de 500 m des habitations et des futures zones d'habitation telles que définies dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme). C'est une distance réglementaire et c'est donc le législateur qui a pris cette décision.

Effectivement à l'étranger ces distances peuvent évoluer. En Allemagne par exemple ce sont les « länders » c'est-à-dire l'équivalent de nos régions qui définissent eux-mêmes cette distance. Ainsi, en Bavière, une distance 1 000 m est demandé alors que pour les régions les plus au Nord, une distance de 500 m aux habitations voire de 300 m pour les fermes isolées sont autorisées.

Au Danemark, la distance doit être égale à trois fois la hauteur totale de l'éolienne et aux Pays-Bas, des maisons sont à 200 m d'éoliennes.

Chaque pays définit sa réglementation en la matière et il en va de même pour l'acoustique. Ainsi, il est difficile de généraliser.

## DIVERS

- ***Où voyez-vous l'utilité de mettre un parc éolien sur un territoire ?***

Un parc éolien est aujourd'hui développé sur ce territoire car il y a du vent, car il intègre une zone favorable au SRE et à l'échelle locale les contraintes présentent permettent le développement d'un projet.

- ***Où sont fabriquées les éoliennes ?***

Une grande majorité des éoliennes sont assemblées à l'étranger : en Allemagne, au Danemark, en Espagne. Toutefois, il faut préciser que les éoliennes installées en France sont composées d'éléments produits sur le territoire français.

Pour exemple, la société **Enercon** réalise ses mats bétons à proximité de Compiègne alors que la société **France Eole**, installée en Bourgogne, fournit la majorité des mâts acier du marché français. La société **SKF** également présente sur le territoire bourguignon fournit quant à elle des roulements aux fabricants des éoliennes.

Il est à noter également que la société **General Electric** possède une usine d'assemblage de nacelle à Saint-Nazaire et de fabrication de pales à Cherbourg. La société **Siemens – Gamesa** envisage quant à elle, l'installation de deux usines au Havre. Enfin, l'industriel Franco-Italien **Poma-Leitwind** souhaite construire une usine d'assemblage de ces nacelles dans la région Auvergne Rhône-Alpes.

Certains composants de la nacelle sont fabriqués en France, comme la génératrice.

A titre d'exemple, pour le constructeur Nordex, l'approvisionnement des composants et la main d'œuvre sont répartis de la manière suivante :

**Aujourd'hui, près de 65 % de la valeur ajoutée des machines onshore construites en France par NORDEX est produite par des sociétés françaises.**

**Fournisseurs**

- BAUDIN Châteauneuf, SIAG : *mâts*
- ALTEAD AUGIZEAU, HUMAN & TACONNET, LANDRAU,... : *transport exceptionnel, manutention et levage*
- LEROY-SOMER : *brides et couronnes d'orientation ;*
- OBSTA : *matériel de balisage aérien ;*
- SIME-STROMAG : *freins ;*
- KSB, SKF France : *pièces mécaniques*
- CONVERTEAM, MERLIN GERIN, POMMIER : *composants et matériels électriques*
- ALSTHOM Grid, ETDE, SLTE, INEO, NEXANS, SCHNEIDER ELECTRIC,... : *génie électrique*

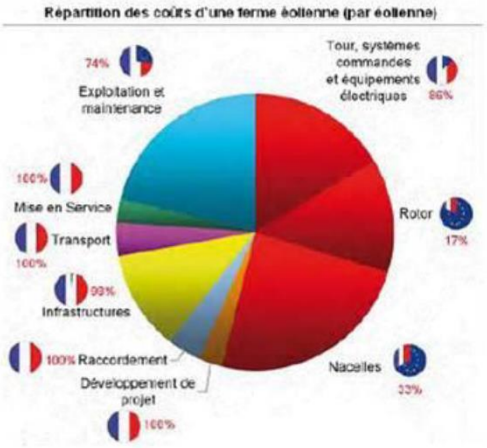


*Figure 4 : Origine des composants et de la main d'œuvre pour les éoliennes de type Nordex.*

Lors de la phase de construction, le constructeur s'appuie sur des entreprises locales notamment pour le génie civil : réalisation des fondations (creusement du fond de fouille, ferraillage, béton) et le confortement ou la réalisation de chemins…

- ***Quel est le bilan carbone ? A partir de combien de temps le bilan est neutre ?***

Une éolienne émet très peu de $CO_2$ lors de son fonctionnement : son bilan carbone est excellent.

Les consommations auxiliaires c'est-à-dire le balisage lumineux, les mécanismes d'orientation des pâles, le système de contrôle à distance, etc. sont faibles. Elles se situent entre 0,8 à 4 MWh par an pour une éolienne de 2 MW ; soit moins de 0,1 % de la production de cette dernière.

En revanche, lors de sa construction et de son installation, une éolienne de 2,5 MW entraîne une émission de l'ordre de 500 tonnes de CO2. La neutralité carbone est atteinte, selon les machines envisagées, entre 6 et 9 mois de fonctionnement.

Un document de l'ADEME et du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de 2008 réalisé à partir des données du gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) précise **qu'en moyenne une éolienne de 2,5 MW a évité le rejet de 1 650 t de $CO_2$ en 2008, soit 300 g par kWh produit** (source : MEDAD – ADEME. Note d'information du 15/02/08 – L'éolien contribue à la diminution des émissions de $CO_2$).

## 3ème PARTIE : CLOTURE

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui, à tour de rôle s'expriment brièvement sur leur ressenti de la soirée d'information :

- Certains ont trouvé cet atelier « *très bien expliqué* » ;
- D'autres se disent « *pour la transition énergétique* » alors que d'autres disent « *moi je suis contre* » ;
- D'autres enfin sont interrogatifs :
    - « *Il faut voir plus loin dans le projet* »
    - « C'est une énergie *propre mais visuellement ce n'est pas terrible. J'espère que ça apporte des retombées financières pour les communes* »
    - « *Je me suis déjà exprimée et mon inquiétude est portée sur mon gagne-pain, mon élevage de poule* »
    - « *Je ne peux pas me passer des énergies, propre c'est mieux mais j'aimerais bien savoir ce que les taxes apporteraient à la commune* ».

La société EPURON remercie très sincèrement l'implication et la motivation des participants dans cet atelier et indique que toutes les remarques faites pendant l'atelier seront considérées à un moment ou à un autre des études du projet.

**Il est rappelé que le prochain atelier aura lieu le <u>mercredi 27 juin 2018.</u>**

La clôture de cet atelier est marquée par un moment de convivialité autour d'un verre.

# VI. Atelier n°2 - Quelle est la meilleure implantation

## VI.1. Invitation

*Figure 2 : Flyer d'invitation distribué dans les boites aux lettres des habitants de La Perche, Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet Tronçais, Lételon, Braize, Urçay, Ainay-le-Vieil, Saulzais le Potier, La Celette, Faverdines. (Recto)*

*Figure 5 : Flyer d'invitation distribué dans les boites aux lettres des habitants de La Perche, Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet Tronçais, Lételon, Braize, Urçay, Ainay-le-Vieil, Saulzais le Potier, La Celette, Faverdines. (Verso)*

## VI.2. Compte-rendu

# Compte rendu

*Atelier « Quelle est la meilleur implantation pour notre parc éolien ? »*

*- 27 juin 2018*

| | | | |
|---|---|---|---|
| RÉSONANCES CFP Concertation, Facilitation de projets | **Compte-rendu**<br>**Atelier de concertation du 27/06/2018**<br>*La Perche (18)* | | **13/08/2018** |
| De : | Résonances CFP | A : | Participants |
| Objet : | **Projet éolien de La Perche (18)**<br>*Atelier de concertation n°2* | | |

# 1ere PARTIE : INTRODUCTION

## Présents (une soixantaine de personnes)

**Habitants des communes de La Perche, Ainay-le-Vieil, Lételon, Urçay, Meaulne-Vitray, Epineuil-le-Fleuriel et La Celette.**

**EPURON** : Maxime FLORIOT – Chef de projets et Responsable du projet de La Perche ; Yvonik GUEGAN – Chef de projets ; Clément MIONE – Chef de projets ; Maud MAURY – Assistante chef de projets et Matthieu DELPLA – Assistant chef de projets.

**Résonances CFP** : Dominique DRUGE – Facilitateur ; Delphine CLAUX – Experte en Energies Renouvelables.

## Contexte

La société **EPURON** a opté pour une phase de concertation innovante avec la mise en place de trois ateliers de concertation pendant la phase d'élaboration du projet éolien de La Perche. Après un premier atelier de concertation réalisé le 15 mai 2018, un deuxième atelier de concertation s'est tenu le 27 juin 2018 à la salle des fêtes de La Perche.

La période de concertation a été annoncée quinze jours avant le début, par voie d'affichage, par des panneaux d'information dans toutes les mairies situées dans un rayon de 6 km autour du projet. Les panneaux sont de format A2, sur fond jaune, identiques à ceux annonçant l'ouverture d'une enquête publique. Sur ce panneau sont précisées les dates d'ouverture et de clôture de la concertation du publique ainsi que les dates des ateliers qui y sont menés.

Les habitants et élus de La Perche ont été avertis par flyer dans leur boite aux lettres plusieurs jours avant l'atelier. Les riverains des communes limitrophes à la zone de projet ont également été conviés, il s'agit des habitants de Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet Tronçay, Lételon, Braize, Urçay, Ainay-le-Vieil, Saulzais-le-Potier, La Celette, Faverdines. Enfin, les élus des communes intégrant le périmètre de 6 km autour de la zone de projet ont également été conviés par un courrier contenant des flyers à destination des panneaux d'affichage de leurs mairies respectives.

Les personnes directement concernées par le projet : propriétaires fonciers, exploitants agricoles, riverains immédiats ont également été conviés par un courrier d'invitation.

La société **EPURON** a confié la conception et l'animation de cet atelier à la société **Résonances CFP** représentée par Madame *Delphine CLAUX,* experte dans le domaine de l'éolien et à Monsieur *Dominique DRUGE*, facilitateur.

Cinq personnes se sont inscrites à l'avance. Dans les faits, environ 60 personnes se sont présentées à l'atelier. Elles ont toutes été acceptées et ont pris part à l'atelier.

Lors de cet atelier, les participants ont répondu à la question suivante :

**Quelle est la meilleure implantation pour notre parc éolien ?**

## Préambule

Lors de l'accueil des participants, une personne se présente comme étant un huissier mandaté par des personnes s'opposant au projet pour constater ce qui se dira pendant la réunion.

Cette personne demande si le porteur de projet accepte sa présence dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

Après réflexion, la société **EPURON** lui fait savoir que :

- Elle refuse sa présence à l'atelier pour constater ce qui se dira pendant la réunion, et,
- Par contre, l'atelier étant ouvert à tous, elle peut participer à égalité avec tous les autres participants à l'atelier.

La personne remercie la société **EPURON** pour cette réponse et indique qu'elle ne participera pas à l'atelier.

# 2eme PARTIE : CONTENU DE L'ATELIER

## Présentation de l'atelier

L'objectif de cet atelier était de travailler sur l'implantation du parc éolien et que les participants proposent leur « meilleure » implantation du parc sur leur territoire.

Pour cela, les participants disposaient d'un fond cartographique papier, IGN, ainsi que différents calques représentant chacun une contrainte ou un élément à prendre en compte dans l'implantation du parc. Ainsi, les participants avaient en leur possession :

- Les cercles représentant les 500 m aux premières habitations ;
- Les espaces boisés, les haies et les mares présentes à l'échelle de la zone du projet ;
- Les différentes servitudes présentes à l'échelle de la zone de projet ;
- Les pistes d'accès existantes avec le sens du vent dominant.

Des épingles à tête de couleur représentaient les éoliennes.

Des disques en plastiques avaient également été remis, représentant les distances inter-machines à respecter afin d'exploiter au mieux la ressource du vent. En effet, deux éoliennes situées trop proches les unes des autres peuvent se gêner et diminuer leur production d'électricité. En fonction de la taille du rotor de la machine envisagée, deux types disques ont été distribués : un premier correspondant à une hauteur d'éolienne de 150 m bout de pale et

un deuxième correspondant à une hauteur de 200 m bout de pale. Ces disques permettaient de représenter la distance minimale à respecter entre deux éoliennes soit 3 fois le diamètre du rotor.

Les participants étaient répartis autour de 6 tables.

L'atelier s'est déroulé en trois temps :

- Pour l'ensemble des participants, introduction, rappel de ce qui a été retenu de la réunion de concertation précédente, présentation des cartes imprimées sur papier calque ainsi que du travail à venir en atelier ;
- Chaque table travaille à partir de la carte et des calques remis et propose une implantation pour le projet.
- Restitution par un participant de chaque table, à l'ensemble des participants, du travail effectué.

## Bilan de la concertation

Tout d'abord, il est fait un bilan de la concertation de la première réunion. Les participants sont remerciés pour ce premier travail réalisé. Ainsi, il a été retenu les éléments suivants, partagés par le groupe :

- Des personnes ont pris l'initiative de venir alors qu'elles n'étaient pas inscrites ce qui a mobilisé plus de personnes que prévues - au total environ 35 personnes étaient présentes ;
- Les participants se sont montrés concernés et impliqués par le projet. Ils ont posé de nombreuses questions ;
- Des personnes ont manifesté leur opposition au projet alors que d'autres ont manifesté leur soutien ;
- Certaines personnes ont exprimé leur souhait de participer aux ateliers de concertation à venir ;
- La plupart des grands thèmes liés à l'éolien ont été abordées.

## Travail sur le thème de l'atelier

Après une présentation des différents calques, chaque table expérimente les différentes possibilités d'implantation. Les participants sont dans un premier temps hésitants au vu du nombre d'éléments à intégrer. Petit à petit, accompagnés par un animateur présent à chaque table, les participants travaillent sur une implantation qui sera présentée par un rapporteur en groupe plénier. Ces implantations sont présentées sur les cartes ci-dessous.

- <u>Table I</u>

Le rapporteur explique que les participants de sa table s'opposent au projet de parc éolien et qu'en conséquence, ils n'ont pas implanté d'éolienne. Il garde la parole et justifie cette position par rapport au projet :

- Il se dit choqué par l'atelier, qui, pour lui, est un simulacre de concertation. Il affirme que le projet est déjà acquis, les propriétaires fonciers et le conseil municipal étant dès à présent d'accord pour sa réalisation ;

- Il évoque des conflits d'intérêt car plusieurs machines sont implantées sur des terrains appartenant à des élus municipaux y compris le maire.

Monsieur le Maire de La Perche répondra qu'il ne possède pas de terrain susceptible d'accueillir une éolienne. Il est uniquement propriétaire d'une maison avec jardin de 100 m². Il confirme que certains conseillers municipaux sont concernés par le projet et qu'ils quittent la salle du Conseil Municipal lorsque le projet est évoqué en séance et qu'ils ne participeront pas au vote concernant le projet.

- Il résume le projet à « *une histoire de gros sous* ». La société **Résonances CFP** est rémunérée par la société **EPURON**.

Il ne sait pas où iront les revenus du projet.

Il s'étonne que le projet n'ait pas été mentionné dans le programme électoral des élus et « *qu'il soit sorti juste après les élections* ». Il réduit l'intérêt des élus pour le projet aux seules retombées financières pour la commune.

- Il regrette que le travail demandé se fasse sur un plan, c'est-à-dire en deux dimensions. Il aurait, selon lui, été plus facile de travailler en 3 dimensions ce qui aurait permis de mieux se rendre compte de la hauteur des machines dans le paysage.

- Il souligne deux problèmes :

  - ✓ l'efficacité des éoliennes et
  - ✓ le fait que « *le promoteur ne garantisse pas la hauteur des machines* ».

- Il termine en expliquant que le projet s'implante dans une région où n'y a pas de vent – au minima pas de conditions favorables pour accueillir un parc éolien. Il le justifie en rappelant qu'il n'y a jamais eu de moulin à vent dans ce secteur géographique et que, le projet éolien dit d'Epineuil a été abandonné car les conditions de vent n'étaient pas suffisantes pour permettre le développement d'un projet.

- <u>Table II</u>

Le rapporteur réagit vivement à ce qui vient d'être exprimé par le rapporteur de la table I et se dit « *outrée et révoltée* » par ce qu'elle vient d'entendre. Elle explique qu'en tant qu'élue, elle est soucieuse du développement de son territoire et qu'elle souffre de voir la disparition progressive du Service Publique comme par exemple la fermeture des écoles. Elle ajoute que l'argent est important mais que ce n'est pas la première, ni la seule préoccupation des élus de la commune.

Concernant le travail d'implantation, elle explique que le groupe n'a pas réalisé d'implantation car il avait besoin de plus d'explications techniques.

Toutefois, les participants ont travaillé sur la hauteur. Un vote a été réalisé :

- 3 personnes du groupe souhaitent des petites machines - 150 m bout de pale,
- 2 autres participants au contraire, souhaitent des grandes machines - 200 m bout de pale ;
- 1 personne souhaite une hauteur d'éolienne intermédiaire ;
- Et 3 personnes du groupe ne veulent pas de machine.

- Table III

Le rapporteur réagit également aux propos du rapporteur de la table I et exprime que les territoires ont besoin d'évoluer et d'accepter les changements et les nouveautés comme par exemple, les énergies renouvelables et l'énergie éolienne en particulier.

Il présente un projet de 7 éoliennes de petite hauteur, à savoir 150 m de haut, bout de pale.

Il commente ensuite le choix des participants :

- La table a fait le choix des machines de petite hauteur pour limiter l'impact visuel du projet ;
- Le groupe fait le choix du pari économique : « *Si ce projet peut faire que les impôts locaux n'augmentent pas, c'est une bonne chose.* »
- Le projet s'inscrit dans la loi de transition énergétique. L'objectif est qu'à l'horizon 2030, un tiers de l'électrique consommée soit produite à partir des énergies renouvelables et ceci afin de limiter le changement climatique. « *Il s'agit de l'avenir de notre planète et de nos enfants.* »

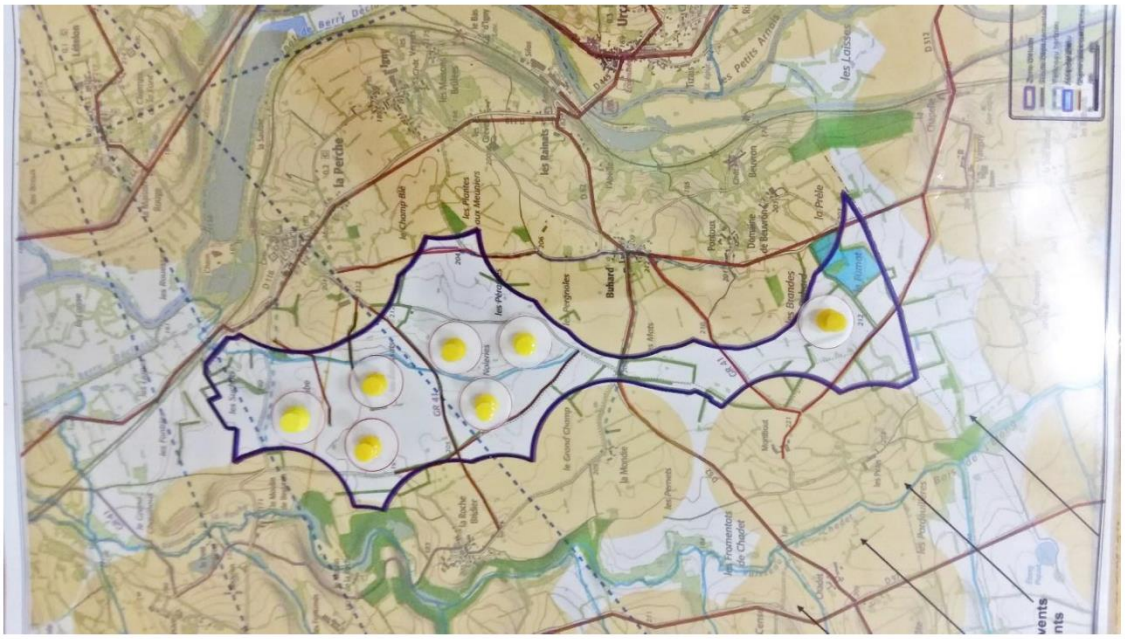


*Carte 1 : Implantation proposée par le groupe III*

- Table IV

Le rapporteur de ce groupe explique qu'il propose un projet constitué de 8 éoliennes, d'une hauteur de 200 m, soit la hauteur maximale proposée afin d'avoir le plus d'efficacité.

Ensuite, il se dit indigné que ce projet soit en permanence ramené à sa dimension financière uniquement. Pour lui, il est important de sortir du nucléaire et que le projet réponde avant tout à une préoccupation d'ordre environnementale.

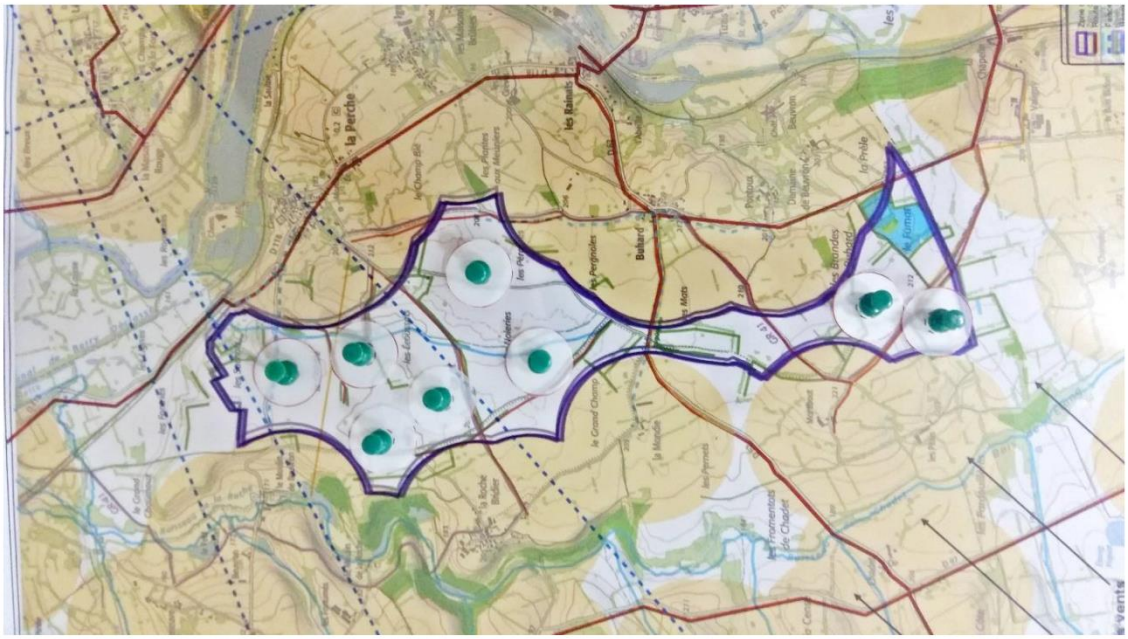
la Perche
les Balaudes
Bellard
Les Perpinches
Les Pâtures
Les Ecoulins
Les Pâtures
Les Aulaies
Les Moulières
Les Pâtures
Les Pâtures
Les Pâtures

Des modélisations de vent réalisées à partir de données (issues de parc éolien en fonctionnement ou de mât de mesure) indiquent que le vent est suffisant pour développer un projet.

Le mât de mesure est présent sur le territoire pour affiner ces mesures et connaitre de manière précise le gisement en vent. Il disposera ainsi de 4 anémomètres (appareil qui permet de mesurer la vitesse du vent) et de 2 girouettes (permettant enregistrer les directions de vent).

- Table VI

Un participant de la table prend la parole pour dire que le groupe est opposé au projet, qu'il n'a pas travaillé sur une implantation de machines et qu'il n'a désigné aucun rapporteur.

Aucun retour du travail du groupe n'est fait.

## Questions / réponses

A la suite de la présentation du travail fait à chaque table, les participants posent quelques questions :

- Un participant explique que les éoliennes font fuir les oiseaux – qu'à ce titre il y a plus d'insectes – qu'ainsi les agriculteurs dépensent plus d'argent en pesticides.

Aujourd'hui, de nombreux parcs éoliens sont implantés en zone agricole ou sur des zones céréalières. Aucun exploitant agricole ne s'est plaint d'un tel phénomène.

Les oiseaux sont présents autour des éoliennes et c'est bien pour cela qu'une étude écologique est réalisée. Ensuite, beaucoup d'autres espèces sont présentes et prédatrices d'insectes, comme les chauves-souris… .

- Un participant indique que les biens immobiliers perdent 20 à 30 % de la valeur immobilière.

La maison est un bien particulier. Elle représente souvent l'investissement d'une vie de travail. Imaginer qu'elle puisse perde de la valeur devient vite une grande source d'inquiétude pour beaucoup de personnes.
Le prix d'une maison dépend de nombreux facteurs, certains objectifs comme la surface de la maison, le prix du marché… et d'autres subjectifs comme l'attachement à la maison, la beauté que l'on lui trouve ou pas…

Les études qui existent aujourd'hui ne concluent pas à une dépréciation du prix de l'immobilier suite à la construction d'un parc éolien - par exemple Canton de Fruges, 2012.

- Un participant demande si **EPURON** et **Résonances CFP** ont connaissance de l'article portant sur l'éolien paru dans le Figaro de la veille ?

Les sociétés **EPURON** et **Résonances CFP** ont pris connaissance de l'article grâce à un participant de l'atelier.

La société **EPURON** explique que cet article contient des incorrections notamment en ce qui concerne les prix de rachat de l'électricité produite par un parc éolien. Les prix indiqués sont ceux de 2016 et n'ont plus cours actuellement.

Il est rappelé qu'aujourd'hui, la réglementation en vigueur offre aux développeurs deux possibilités :

- Soit un tarif d'achat réglementé à 72 € /MWh pour des parcs éoliens dont le nombre de machine est inférieur ou égal à 6 et la puissance nominale de chaque machine est inférieure ou égal à 3 MW (guichet ouvert). Il est à noter que suite au premier résultat prometteur du premier appel d'offre éolien terrestre, le gouvernement parle de supprimer le guichet ouvert.

- Soit un tarif d'achat fixé par un appel d'offre.

  Deux appels d'offres sont lancés par an. L'Etat retient les projets de parc éolien dont le prix de vente de l'électricité sont les plus compétitifs. Ce système fonctionne depuis plusieurs années en Allemagne et en Espagne et les prix de vente sont de 57 €/MWh environ. En France, ce système d'appel d'offres commence à être appliqué depuis fin 2017 et devrait être généralisé pour les projets actuellement en développement. Les résultats du premier appel d'offre français atteignent 65,4 €/MWh pour le prix moyen de la première vague de lauréat.

- Un participant s'interroge sur le démantèlement.

Le démantèlement intervient en fin d'exploitation du parc, soit aujourd'hui au bout de 20 ans. Il est à la charge de la société propriétaire du parc et en cas de défaillance, cette obligation s'impose à sa maison mère.

Pour chaque éolienne une garantie financière est constituée par la société d'exploitation pour son démantèlement et la remise en état du site. 50 000 € sont cautionnés par éolienne. Cette somme a été définie par arrêté réglementaire (arrêté du 26/08/2011). L'exploitant réactualise tous les cinq ans le montant de la garantie financière après indexation.

Au plus tard à la mise en service du parc, cette garantie financière est constituée au choix de l'exploitant sous la forme d'un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle.

Dès la mise en activité de l'installation, l'exploitant transmet au Préfet un document attestant la constitution des garanties financières.

Aujourd'hui, le coût du démantèlement d'une éolienne se situe entre 100 000 à 150 000 € hors recyclage. Une éolienne est recyclée à près de 98 % de son poids puisque l'acier, le béton, les câbles électriques, les pales sont recyclables et vendus au prix de marché. Les premiers parcs éoliens démantelés en France présentent un coût définitif (après valorisation des matériaux démantelés) compris entre 35 000 € et 43 000 € par éolienne. La somme fixée à 50 000 € apparait donc tout à fait convenable pour assurer le démantèlement du parc à terme.

Le législateur a précisé ce qu'il entendait par « démantèlement du parc ». Ainsi, cette opération comprend :

- Le démantèlement des éoliennes et du système de raccordement au réseau électrique dans un rayon de 10 m autour des éoliennes et des postes de livraison ;

- L'excavation des fondations (jusqu'à 2 m pour les terrains forestiers, 1 m pour les terrains agricoles et 30 cm pour les terrains rocailleux non agricoles) et leur remplacement par des terres comparables aux terres situées à proximité ;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur 40 cm (sauf si le propriétaire du terrain souhaite les maintenir en l'état).

Un premier parc éolien a été démantelé en France à Criel sur Mer et force est de constater que la provision de 50 000 € par éolienne a été suffisante et que le socle de béton dans son ensemble a été retiré.

- Un participant aimerait la mise en place d'un référendum concernant le projet.

Il est répondu qu'un référendum suit des règles strictes, codifiées par le Code de l'Environnement. Concrètement, il ne peut pas être mis en place par le maire de la commune.

Aujourd'hui, un seul référendum réglementaire a eu lieu en France – il s'agit de celui de Notre-Dame-Des-Landes.

## 3ème PARTIE : CLOTURE

Pour clôturer l'atelier, il est rappelé que la question qui se pose à chacun est :

Quelle électricité voulons-nous demain pour nos enfants ?

Le projet s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique et pour répondre à la demande importante en électricité, l'Etat a fait le choix de diminuer la part relative d'électricité d'origine nucléaire au profit d'une électricité produite à partir des énergies nouvelles renouvelables - ENR.

La feuille de route stipule qu'à l'horizon 2030 un tiers de l'électricité consommée en France soit produite à partir des ENR.

La France a un gisement en vent important et l'énergie d'origine éolienne à toute sa place dans ce mix énergétique.

Le projet de parc éolien qui est actuellement développé sur le ban de la commune de La Perche qui s'inscrit dans cette dynamique.

La société **EPURON** remercie les participants pour :

- Leur motivation et leur implication dans cet atelier et
- La diversité de leurs propos, qu'ils soient favorables ou opposés au projet.

Elle indique qu'elle considérera toutes les remarques faites pendant l'atelier au moment opportun pendant la phase d'études du projet et les prendra en compte dans les choix qu'elle aura à faire pour développer le « meilleur projet », adapté au territoire.

Elle invite ensuite les participants à un moment de convivialité autour d'un verre.

# VII. Atelier n°3 - Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?

## VII.1. Invitation

*Figure 3 : Flyer d'invitation distribué dans les boites aux lettres des habitants de La Perche, Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet Tronçais, Lételon, Braize, Urçay, Ainay-le-Vieil, Saulzais le Potier, La Celette, Faverdines. (Recto)*

*Figure 7 : Flyer d'invitation distribué dans les boites aux lettres des habitants de La Perche, Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet-Tronçais, Lételon, Braize, Urçay, Ainay-le-Vieil, Saulzais-le-Potier, La Celette, Faverdines. (Verso)*

## VII.2. Présentation

## Bilan de la concertation

**Selon les groupes**

3 groupes sur 6 ont implanté

Nombre d'éoliennes

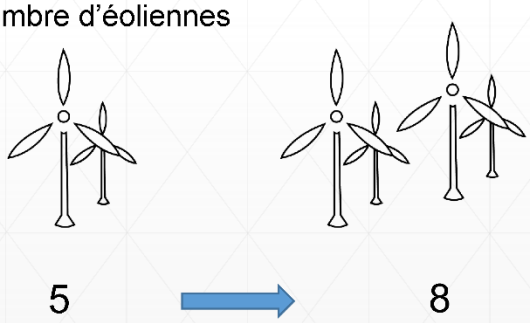


Hauteur de l'éolienne

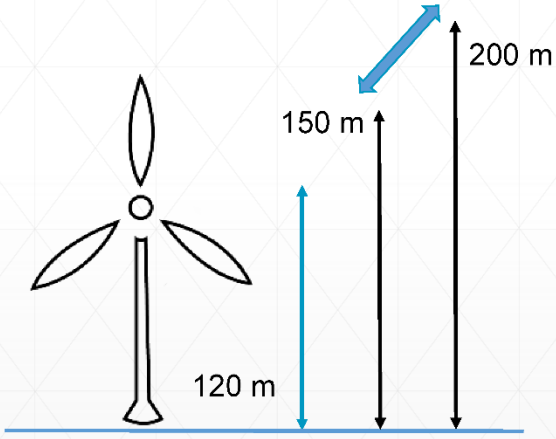


# A quelle phase du projet en est-on ?

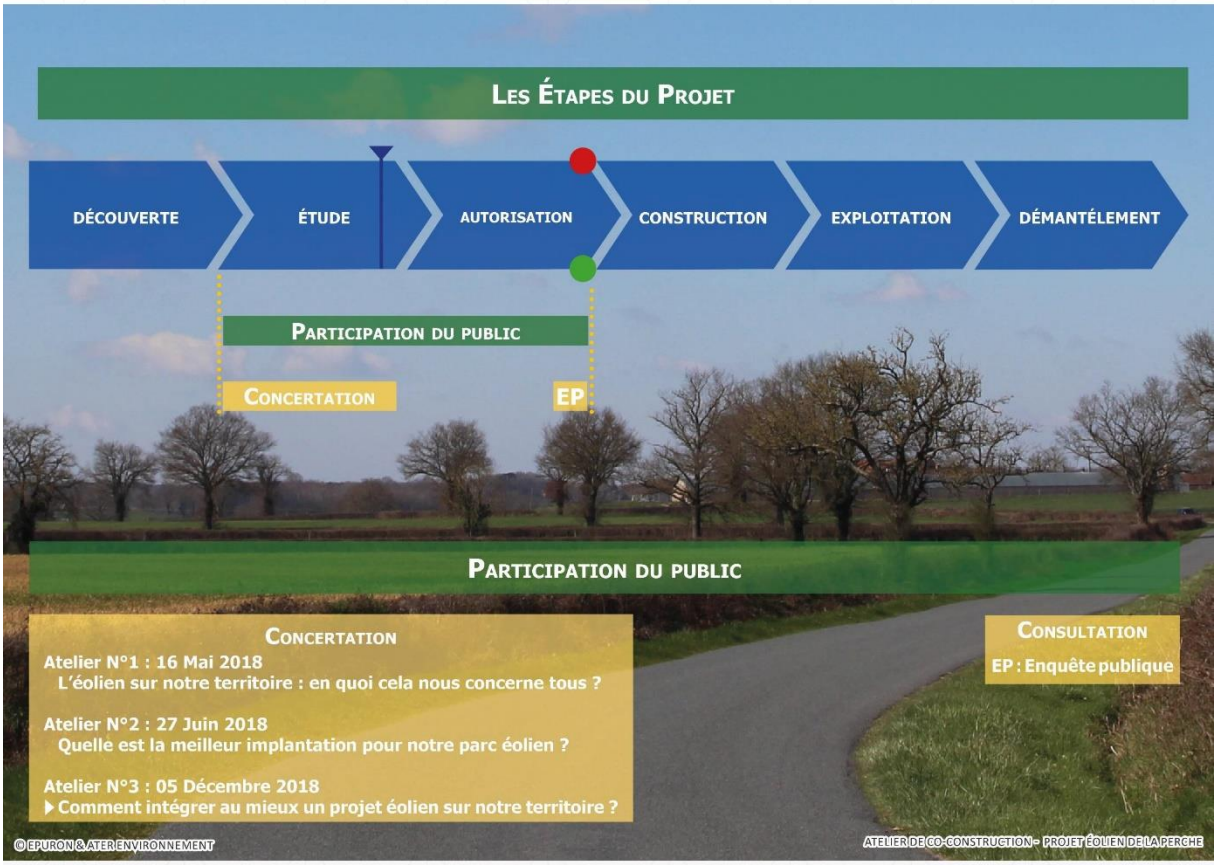
LES ÉTAPES DU PROJET
DÉCOUVERTE
ÉTUDE
AUTORISATION
CONSTRUCTION
EXPLOITATION
DÉMANTÉLEMENT
PARTICIPATION DU PUBLIC
CONCERTATION
EP
PARTICIPATION DU PUBLIC
CONCERTATION
Atelier N°1 : 16 Mai 2018
L'éolien sur notre territoire : en quoi cela nous concerne tous ?
Atelier N°2 : 27 Juin 2018
Quelle est la meilleur implantation pour notre parc éolien ?
Atelier N°3 : 05 Décembre 2018
Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?
CONSULTATION
EP : Enquête publique
© EPURON & ATER ENVIRONNEMENT
ATELIER DE CO-CONSTRUCTION - PROJET ÉOLIEN DE LA PERCHE

Quelle est
l'implantation retenue
pour les éoliennes ?

# Synthèse

| Vos attentes | Le projet |
|---|---|
| Une hauteur des machines comprise entre 150 m et 200 m avec une proposition à 120 m | ➔ Eolienne de 165 m ; |
| Un nombre d'éoliennes compris entre 5 et 8 | ➔ 7 éoliennes ; |
| Distance aux habitations | - Aucune habitation située à moins de 680 m<br>- Bourg de la Perche situé à plus de 1000 m |

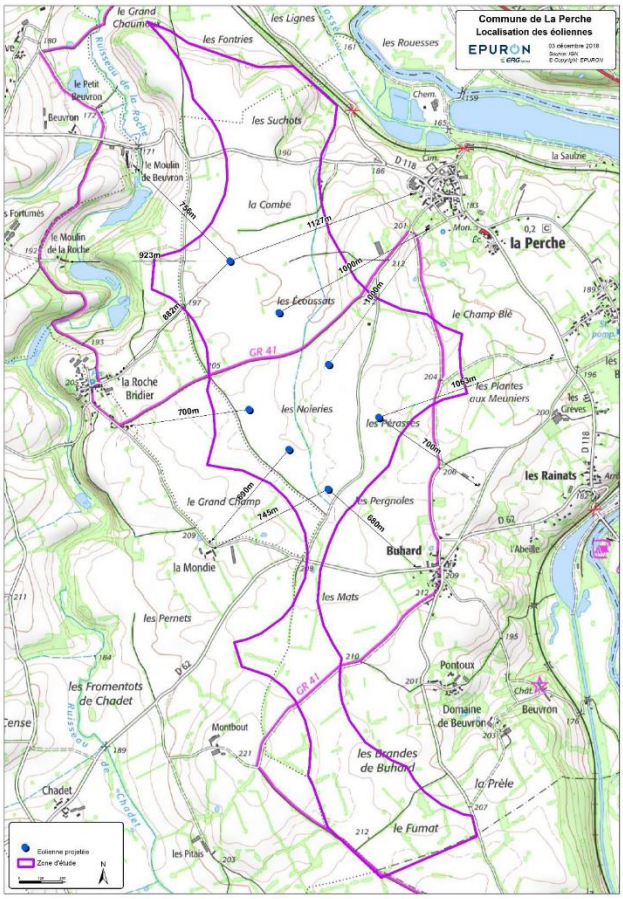

# Comment percevra-t-on le parc éolien ?

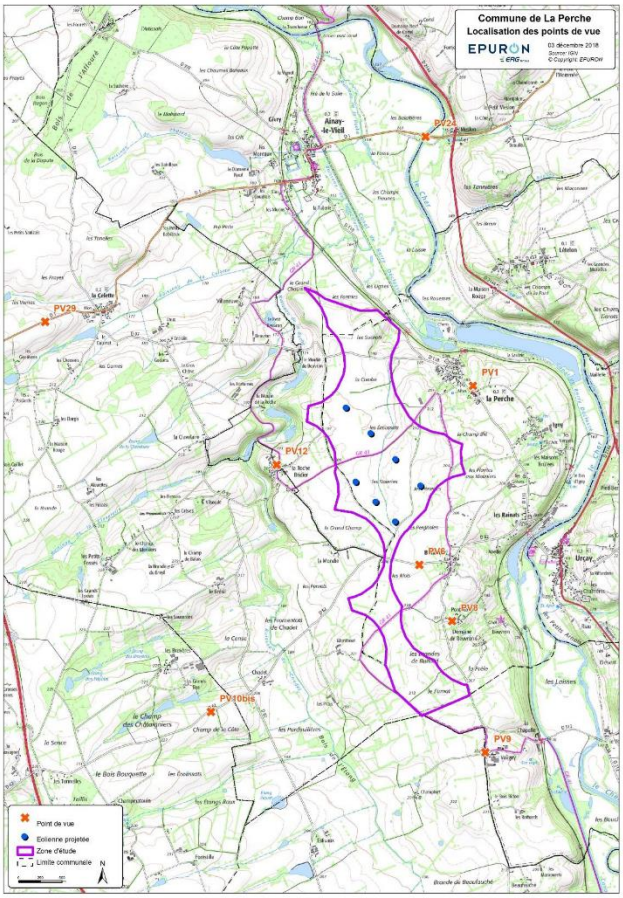

## A la sortie Ouest du bourg de Buhard

Vue panoramique 120° - Vierge

Vue panoramique 120° - Avec le projet

Distance 660 m à l'éolienne la plus proche du projet

## A la sortie Ouest du bourg de Buhard

Vision humaine - 60° - avec le projet

Distance 660 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis la sortie de la Perche en direction d'Igny

Vue panoramique 120° - Vierge

Vue panoramique 120° - Avec le projet

Distance 1 235 m à l'éolienne la plus proche

## Depuis la sortie de la Perche en direction d'Igny

Vision humaine - 60°

Distance 1 235 m à l'éolienne la plus proche

## Depuis le hameau du Pontoux

Vue panoramique 120° - Vierge

Vue panoramique 120° - Avec le projet

Distance 1360 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis le hameau du Pontoux

Vision humaine - 60° - avec le projet

Distance 1 360 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis le hameau de Valigny

Vue panoramique 120° - Vierge

Vue panoramique 120° - Avec le projet

Distance 2 850 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis le hameau de Valigny

Vision humaine - 60° - avec le projet

Distance 2 850 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis la RD 62 en direction de Chadet

Vue panoramique 115° - Vierge

Vue panoramique 115° - Avec le projet

Distance 3 060 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis la RD 62 en direction de Chadet

Vision humaine - 60° - avec le projet

Distance 3 060 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis le bourg de la Roche-Bridier

Vue panoramique 120° - Vierge

Vue panoramique 120° - Avec le projet

Distance 930 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis le bourg de la Roche-Bridier

Vision humaine - 60° - avec le projet (droite)

Distance 930 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis le bourg de la Roche-Bridier

Vision humaine - 60° - avec le projet (gauche)

Distance 930 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis le bourg de La Celette – à l'Ouest

Vue panoramique 120° - Vierge

Vue panoramique 120° - Avec le projet

Distance 3 530 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis le bourg de La Celette – à l'Ouest

Vision humaine - 60° - avec le projet (droite)

Distance 3 530 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis la RD1 en direction de Ainay-le-Veil

Vue panoramique 120° - Vierge

Vue panoramique 120° - Avec le projet

Distance 3 120 m à l'éolienne la plus proche du projet

## Depuis la RD1 en direction de Ainay-le-Veil

Vision humaine - 60° - avec le projet (droite)

Distance 3 120 m à l'éolienne la plus proche du projet

# Quelles sont les apports du projet pour le territoire ?

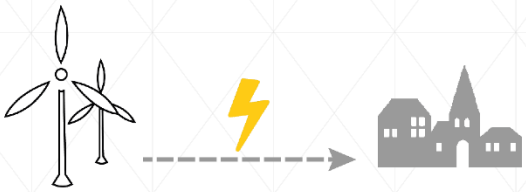

Répond à la consommation électrique de environ 20 000 personnes (hors chauffage)

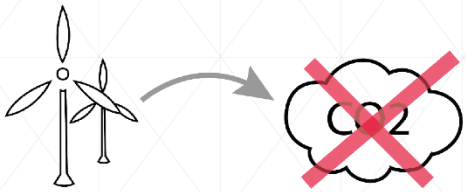


11 500 tonnes de CO2 évité

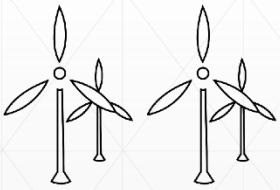

Un investissement de 40 000 000 € dont 5 250 000 € réinvestit localement

Des impôts, des taxes et des loyers qui vont permettre de développer la commune …

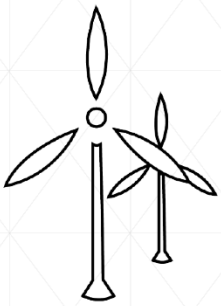

2 emplois locaux dans la maintenance
+ 1 emploi en exploitation du parc

Des mesures d'accompagnement de l'amélioration du cadre de vie à définir ensemble …

Merci de votre
attention.

## VII.3. Compte-rendu

RÉSONANCES CFP
Concertation, Facilitation de projets

# Compte rendu

**Atelier de concertation**
**« Mesures d'Accompagnement »**
**Mercredi 5 décembre 2018**

**Parc éolien du Plateau de La Perche**

EPURON
ERG Group

## Préambule

La société **Epuron - Groupe ERG** travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de La Perche qui intègre la Communauté de Communes Berry Grand Sud dans le département du Cher – région Centre-Val de Loire.

La société **Epuron** :

- développe des projets de parcs éoliens en France depuis 2002,
  Elle est aujourd'hui reconnue pour son expertise technique dans ce domaine.
- a tout récemment rejoint le groupe italien **ERG**,
  Avec cette intégration, le groupe **ERG** qui était déjà présent en France en tant qu'exploitant de parcs éoliens, est en capacité de mener un projet de parc éolien dans son intégralité, depuis l'identification du site jusqu'au démantèlement du parc lorsque celui-ci arrive en fin de vie.
- est attentive à associer autant que faire se peut les riverains et les habitants des territoires au développement des projets qu'elle porte.
  Elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer au mieux certaines décisions qu'elle a à prendre sur un projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

## La concertation du projet éolien du Plateau de La Perche

Sur le projet de parc éolien du Plateau de La Perche, la société **Epuron**, intéressée par son approche originale et innovante de la concertation, mandate la société **Résonances CFP** pour concevoir puis animer la concertation du projet.

Les sociétés **Epuron** et **Résonances CFP** conviennent d'une concertation en trois temps :

① une réunion de concertation *Découverte du Projet*,
Cette réunion de concertation s'est déroulée le mercredi 16 mai 2018.

② un Atelier de concertation *Implantation du Projet*,
Cet atelier s'est tenu le mercredi 27 juin 2018.

③ un Atelier de concertation *Mesures d'Accompagnement du Projet*.
Cet Atelier, objet du présent compte-rendu, s'est tenu le mercredi 5 décembre 2018.

Il est à noter que ces réunions se déroulent pendant la phase d'études du projet.

## L'atelier de concertation

L'atelier de concertation *Mesures d'Accompagnement du Projet* s'est déroulé le mercredi 5 décembre 2018 à 19h00 dans la salle des fêtes de La Perche.

Les habitants et les élus de la commune de La Perche ainsi que ceux des communes limitrophes de la zone de projet, à savoir les communes de Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet-Tronçay, Lételon, Braize, Urçay, Ainay-le-Vieil, Saulzais-le-Potier, La Celette et Faverdines, ont été avertis de la réunion par des affichettes distribuées dans les boites aux lettres 15 jours avant. Les élus des autres communes intégrant le périmètre de 6 km autour de la zone de projet ont également été conviés par un courrier qui contenait des flyers pour affichage sur les panneaux prévus à cet effet dans leurs mairies respectives. Sur ces affichettes, afin de faciliter l'organisation de la réunion, il était demandé aux personnes qui souhaitaient participer à la réunion de se manifester et de s'inscrire à l'avance auprès de **Résonances CFP**.

Dans la pratique, une petite dizaine de personnes se sont inscrites alors qu'une cinquantaine se sont présentées à la réunion. Elles ont toutes été acceptées et ont participé à la l'atelier. Il est à noter que les participants, dans leur très grande majorité, ont accepté d'émarger la feuille de présence en arrivant dans la salle.

Les participants se répartissent autour des six tables disposées dans la salle.

Lors de l'atelier, il est proposé aux participants de travailler autour de la question :
« *Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?* »

8 jeux de photomontages sont affichés sur les murs dans la salle à la vue de tous les participants. Chaque jeu de photomontage est constitué de deux photos panoramiques de 120°[1] :

- la première présente le paysage tel qu'il est aujourd'hui, i.e., sans éolienne, et
- la seconde présente le même paysage avec les éoliennes du projet.

La réunion était animée par un binôme :

- *Delphine Claux* qui connaît bien le domaine de l'éolien en général ainsi que ses aspects techniques, et
- *Dominique Druge* dont le rôle est de faciliter les interventions de tous ceux qui souhaitent s'exprimer.

Le porteur de projet, la société **Epuron**, a également participé à la réunion. Il était représenté par :

- *Maxime Floriot*, chef du projet éolien du Plateau de La Perche,
- *Adrien Appéré*, directeur du développement,
- *Solène d'Inca*, chef de projets,
- *Gaëlle Macé*, chargée de Marketing,
- *Antoine Petit*, ingénieur foncier.

La réunion a duré 2h30 environ.

[1] La liste des endroits où ont été prises les photos panoramiques est donnée un plus bas dans le compte-rendu.

## Le déroulement de l'atelier de concertation

L'atelier de concertation se déroule en quatre temps :
① présentation de la réunion de concertation,
② travail du thème de l'atelier en sous-groupes de travail,
③ restitution du travail du thème de l'atelier à tous, puis
③ clôture de la réunion.

### *1. Présentation de l'atelier de concertation*

*Dominique Druge* remercie les participants d'être présents à la réunion de concertation puis :

- présente la société **Résonances CFP** et ses représentants,
- présente les intervenants de la société **Epuron**,
- rappelle en quelques mots ce qu'est la concertation et

  La concertation n'est pas obligatoire sur les projets de parc éolien même si elle est fortement recommandée. La présence de la société **Résonances CFP** à cet atelier résulte de la volonté de la société **Epuron** de se concerter avec les habitants du territoire de La Perche.

  La concertation vise à préparer avec les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire, certaines décisions que le porteur de projet sera amené à prendre concernant le parc éolien pendant la phase d'étude du projet.
- resitue l'atelier *Mesures d'Accompagnement* dans le processus de concertation du projet.

  Cet atelier est le 3ème sur le projet du Plateau de La Perche et il clos le processus de concertation qui accompagne la phase d'étude du projet.

  Le présent atelier a pour objet de :
  - présenter l'implantation du parc éolien, et ce, notamment au travers de photomontages qui aident à mieux percevoir son intégration dans le paysage,

    A la suite du travail effectué par les participants lors du précédent atelier, la société **Epuron** a arrêté l'implantation du parc éolien.
  - faire sentir aux participants ce que ce projet pourrait apporter à la collectivité et obtenir d'eux des pistes pour des mesures d'accompagnement véritablement adaptées à leur territoire
- détaille le déroulement de la réunion :

  ① une présentation succincte des 2 thèmes de la réunion,

  L'implantation du projet et les mesures d'accompagnement du projet.

  ② un travail en petits groupes sur les mesures d'accompagnement, puis

  ③ mise en commun, en groupe plénier, du travail fait dans les petits groupes.

*Delphine Claux* poursuit.

Elle utilise une présentation PowerPoint et rappelle en quelques mots :

- ce que le porteur de projet a retenu du précédent atelier de concertation,
- le calendrier du projet et les grandes étapes d'un projet de parc éolien,
- l'implantation retenue par le développeur pour le parc éolien de La Perche,
- l'intégration du parc éolien dans le paysage,

  Elle présente 8 jeux de photomontages constitués de deux photos panoramiques chacun, prises depuis :
  - la sortie de La Perche en direction d'Igny,
  - la sortie ouest de Buhard,
  - le hameau du Pontoux,
  - le hameau de Valigny,
  - la route départementale 62 en direction de Chadet,
  - le bourg de la Roche-Bridier,
  - l'arrivée ouest de La Celette, et
  - la route départementale 1 en direction d'Ainay le Vieil.
- ce qu'apporte le parc éolien au territoire, et
- le travail attendu en petit groupe de travail.

Les participants interrompent à plusieurs reprises la présentation de *Delphine Claux*, certains le font vertement : « *On ne veut pas du projet. Vous ne prenez pas en compte les gens qui ne veulent pas du projet !* ». Les questions qu'ils posent sont rapportées en annexe de ce compte-rendu.

*Dominique Druge* donne ensuite la parole[2] à l'association **Adelcel** qui lit un texte qu'elle a préparé aux participants.

La parole est ensuite donnée à *Madame Fourdraine*, vice-présidente de la Communauté de Communes, qui intervient très brièvement.

Il s'ensuit quelques questions et échanges qui sont également rapportés en annexe de ce compte-rendu.

## 2. Le travail en petits groupes

Les participants forment 6 petits groupes de travail, chacun autour d'une des six tables disposées dans la salle. Chaque petit groupe est rejoint par un animateur, 5 animateurs de la société **Epuron** et le 6ème de la société **Résonances CFP**, *Delphine Claux*.

Il est attendu des participants qu'ils proposent 6 pistes adaptées à leur territoire pour des mesures d'accompagnement et classées par ordre de priorité décroissante. Il est également demandé que chaque table désigne un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail fait dans le petit groupe à l'ensemble des participants de l'atelier lors de la mise en commun finale.

[2] Très tard, la veille au soir, l'association **Adelcel** a demandé à la société **Résonances CFP** de pouvoir disposer d'un temps de parole en début d'atelier.

Les échanges dans les sous-groupes sont nombreux, parfois intenses entre les participants entre eux ou avec l'animateur :

- à plusieurs tables, les participants prennent le temps de s'approprier les éléments qui leur ont été communiqués ainsi que le travail qui leur est proposé. Petit à petit, ils rentrent dans l'atelier. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine.
- à d'autres tables, certains participants énoncent clairement qu'ils s'opposent à tout projet de parc éolien à La Perche et refusent de travailler sur les mesures d'accompagnement.

  Selon les petits groupes, les participants se confortent entre eux de leur position, d'autres confrontent leurs positions par rapport à l'éolien et au projet qui ne sont pas toutes identiques et enfin, certains entament un échange avec l'animateur.

## 3. Restitution du travail à l'ensemble des participants

Les rapporteurs, l'un après l'autre, sont invités à restituer à l'ensemble des participants ce qui s'est passé dans leur sous-groupe : les questions que les participants se sont posées, la démarche qu'ils ont suivis, les pistes pour des mesures d'accompagnement adaptées au territoire... Après chaque restitution, les autres participants avaient la possibilité de réagir : poser des questions, demander des précisions…

Quatre petits groupes qui regroupent des personnes opposées au projet de parc éolien à La Perche et/ou à l'éolien de manière plus générale, ne proposent aucune piste pour des mesures d'accompagnement.

Les deux autres petits groupes proposent respectivement 5 et 6 pistes pour des mesures d'accompagnement adaptées au territoire. Dans les faits, les mesures suggérées sont assez proches dans les deux petits groupes :

- Replantation de haies.
- Valorisation des certaines haies pour du chauffage collectif.
- Panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.
- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux.
- Financement participatif pour la construction du parc éolien.
- Isolation des bâtiments communaux.
- Aide pour constituer les dossiers pour les habitants qui veulent isoler leur logement.
- Plantation d'arbres fruitiers ou d'un verger ouvert à tous.
- Améliorer le chauffage des bâtiments communaux.
- Stages de compostage, de jardinage ou de perma-culture.
- Récupération et valorisation de l'eau.
- Projet de méthanisation.

Le contenu de ces échanges est rappelé en annexe de ce compte-rendu.

## *4. Clôture de la réunion.*

En clôture de l'atelier, la parole est d'abord laissée à Monsieur le Maire de La Perche qui rappelle que :

- le projet est toujours en étude,
- le dossier de demande d'Autorisation Environnementale n'est pas déposé,
- l'autorisation de construire et d'exploiter le parc éolien sera donnée par le préfet et lui seul, et
- le projet de parc éolien est important pour la commune.
  Les dotations de l'Etat sont à la baisse et la fiscalité liée au parc éolien qui reviendra à la commune représentera une part importante du budget de la commune.
  Il craint que si le parc ne se fait pas, la commune se trouve, dans les années à venir, dans l'obligation d'augmenter les impôts locaux pour conduire à bien les projets de la commune.

La parole est alors donnée, à *Maxime Floriot*, le chef du projet de La Perche pour la société **Epuron** :

- il remercie les participants pour leur participation à l'atelier,
  Malgré des points de vue fortement opposés, parfois exprimés avec vigueur, les échanges ont été nombreux, l'atelier s'est tenu et a produit des pistes pour des mesures d'accompagnement adaptées au territoire.

Il prend ensuite le temps d'informer les participants de la suite du déroulement du projet :

- les différentes études lancées pour le projet se terminent en mars 2019,
- le dossier de demande d'Autorisation Environnementale sera déposé au printemps 2019,
- les principales étapes de la procédure qui s'ensuivra, sont :
  - les services de la Préfecture étudient le dossier pendant une période 3 ou 4 mois environ, à l'issue de laquelle ils formulent, ou pas, une demande de compléments,
  - la société **Epuron** répond ensuite à ces éventuels compléments,
    Ce travail n'excède pas un an.
  - la MRAE – Mission Régionale de l'Autorité Environnementale – porte alors un avis sur le projet,
  - l'Enquête Publique est ensuite planifiée et à sa suite, le Commissaire Enquêteur rend son avis,
    Cette étape dure 3 mois environ.
  - une fois tous les différents avis rendus, le préfet prend sa décision d'autoriser ou pas la construction et l'exploitation du projet de parc éolien du Plateau de La Perche.
    Cet avis du Préfet n'est pas à attendre, au mieux, avant le 2021.

Il rajoute que :

- le choix définitif des mesures d'accompagnement sera réalisé au moment de l'obtention des autorisations,

  Il explique que les pistes envisagées pour les mesures d'accompagnement correspondent aux besoins actuels du territoire et que ces besoins ne seront peut-être plus exactement les mêmes après l'obtention des autorisations.
  Pour en tenir compte, la société **Epuron** s'engage à affiner les mesures d'accompagnement avec la commune et ses habitants au regard du travail réalisé lors de ce troisième atelier après l'obtention des autorisations.
- les habitants du territoire seront tenus informé de l'avancement du projet : lettres d'information, articles de presse…,
- une visite découverte d'un parc éolien est prévue dans le courant du 1er semestre 2019.

*Dominique Druge* clôture l'atelier pour la société **Résonances CFP** :

- il remercie, au nom de *Delphine Claux* et du sien, tant les participants que le porteur de projet pour leurs apports à l'atelier,
- il donne les informations suivantes :
  - l'atelier fera l'objet d'un compte-rendu sous un mois environ,

    Ce compte-rendu sera :
    - ✓ envoyé par mail aux participants qui ont laissé leur adresse mail lorsqu'ils ont émargés en arrivant à l'atelier, et
    - ✓ transmis à la mairie de La Perche pour affichage, et

      Le compte-rendu sera également envoyé par courrier à toutes les communes situées dans un périmètre de 6 km autour de la commune d'accueil du projet, à savoir les communes de Ainay-le-Vieil, La Celette, Epineuil-le-Fleuriel, Meaulne-Vitray, Lételon, Urçay, Coust, Saulzais-le-Potier, Colombiers, Drevant, Saint-Georges-de-Poisieux, Braize, La Groutte, Faverdines, Vallon-en-Sully et Saint-Vitte.
    - ✓ disponible pour consultation par Internet, sur le site[3] de la société **Epuron**.

Il invite ensuite les participants à prolonger les échanges entre eux ou directement avec le porteur de projet, la société **Epuron**, autour d'un verre.

[3] https://www.epuron.fr/fr/projects/parc-eolien-de-la-perche.

# Restitution des travaux des petits groupes

## Groupe 1

Le petit groupe s'affiche clairement contre tout projet de parc éolien du le territoire de la commune de La Perche : « *Il va créer la zizanie sur le territoire* ».

Il résume sa position : « *Le projet, on n'en veut pas ! Vous verrez la suite quand on ira au tribunal* ».

## Groupe 2

Le rapporteur résume brièvement ce qui s'est échangé dans le petit groupe par : « *Nous n'avons pas besoin d'éoliennes et donc, nous n'avons pas besoin de mesures d'accompagnement* ».

## Groupe 3

Dans ce petit groupe les échanges ont été nombreux entre quelques participants et l'animateur. Tous les participants du petit groupe ne partagent pas les mêmes positions par rapport à l'énergie éolienne.

Le rapporteur du petit groupe résumera le travail du groupe par la formule : « *Nous ne souhaitons pas que le projet aboutisse et donc nous ne voulons pas travailler sur des mesures d'accompagnement* ».

## Groupe 4

Le rapporteur partage que les participants se sont investis dans la recherche de pistes pour des mesures d'accompagnement adaptées au territoire. Ils ont cherché des mesures qui bénéficient à la collectivité et qui soient en lien avec la préservation de l'environnement ou les économies d'énergie.

Le groupe propose 5 pistes pour des mesures d'accompagnement :

- la plantation de haie,
  Ces haies offriraient des masques aux habitants qui ne souhaitent pas voir les éoliennes.
- l'exploitation de haies,
  Les coupes liées à l'entretien de ces haies, pourraient être exploitées par Berry Energie Boccage et participer au chauffage collectif des bâtiments communaux.
- le soutient à un projet de panneaux photovoltaïques en toiture sur les bâtiments communaux,
- le diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux, et
- la mise en place d'un financement participatif pour la construction du parc.

## Groupe 5

Le rapporteur fait un résumé très bref des échanges dans le petit groupe : « *Les mesures d'accompagnement sont un pansement sur une plaie !* ».

## Groupe 6

Le groupe propose 6 pistes pour des mesures d'accompagnement :

- l'isolation des bâtiments communaux,
  Le petit groupe a également penser à une aide pour monter les dossiers aux les habitants qui veulent améliorer l'isolation de leur maison.
- la plantation de haies,
  Les participants évoquent l'idée de développer des arbres fruitiers ou développer un verger dont tout le monde pourrait bénéficier.
- l'améliorer du chauffage au niveau de la commune,
- la mise en place de stage de jardinage, compostage ou de perma-culture,
- la récupération et valorisation des eaux de pluie, et
- le développement d'un projet de méthanisation.

Remarque : à la suite de l'atelier, le rapporteur de ce groupe indique au chef de projet qu'il a oublié de citer « le financement participatif » dans les pistes pour des mesures d'accompagnement.

# Questions posées pendant l'atelier

## Projet

Les participants
*Ils affirment que le territoire de La Perche n'est pas venté et s'interrogent sur les raisons pour lesquelles le développeur a fait de le choix de ce site.*
*Ils demandent également la hauteur des machines.*

La société **Epuron** identifie le site de La Perche début 2016 :

- ce site est suffisamment venté pour développer un projet de parc éolien et pour en assurer sa rentabilité une fois mis en exploitation,
- les contraintes qui pèsent sur la zone de projet sont également compatibles avec l'étude d'un tel projet, et
- les Conseils Municipaux des communes d'accueil du projet ont en leur temps délibéré favorablement à sa mise en étude.

Elle poursuit le développement du projet car elle considère que :

- le projet possède de véritables atouts,
  Le projet tel qu'il est défini prend en compte les habitants du territoire :
  - il est de taille limitée, 7 machines dont la taille est limitée à 165 mètres de hauteur en bout de pale, et
  - la distance aux premières habitations est de 700 mètres au minimum hormis les maisons les plus proches de La Mondie et de Buhard qui sont à 680 mètres de l'éolienne la plus proche.
  - il s'intègre bien dans un paysage vallonné.
- la zone retenue pour le projet est compatible avec le SRE,
  Même si le SRE de l'ex-région Centre a été annulé pour l'absence d'évaluation environnementale en 2017, la DREAL de la région Centre continue néanmoins de s'appuyer sur ce document pour gérer la planification de l'espace.
- les premiers résultats du mât de mesure confirment que le site est suffisamment venté pour assurer la rentabilité d'un parc éolien.
  La société **Epuron** a installé un mât de mesure de 86 mètres de hauteur au mois de juillet 2018 pour une durée minimale d'une année. Les premières données du mât de mesure indiquent que la vitesse moyenne à hauteur de moyeu – 5,4 m/s, soit un peu moins de 20 km/h – est suffisante pour mener le projet à bien.

## Les habitants du territoire

L'association **ADELCEL**
*Elle indique avoir fait un sondage auprès des habitants de La Celette principalement qui fait ressortir que 88 % des personnes interrogées de la commune seraient opposées au projet.*

Les participants
*Le maire d'une commune proche affirme qu'il ne pourra que tenir compte des résultats d'une telle consultation si elle a été faite dans les règles de l'art, pour se positionner en tant qu'élu en faveur ou contre le projet.*
*Quelques participants pressent le maire de La Perche d'organiser un référendum en faveur ou contre le projet de parc éolien.*
*Un participant demande s'il est possible d'attendre les prochaines élections municipales en 2020 pour déposer le projet.*

Un référendum d'initiative locale répond à des règles strictes et codifiées. Sa mise en place est réglementée. Il n'a jamais été envisagée une telle consultation sur le projet de parc éolien du Plateau de La Perche.

Le sondage réalisé au niveau de la commune de La Celette a été réalisé par une association locale pour son propre compte. Le porteur de projet n'en connaît ni les modalités, ni l'objet du sondage, ni l'information qui l'a accompagné…

Le projet du parc éolien du Plateau de La Perche répond à des objectifs régionaux et nationaux qui ont été décidés en fonction notamment d'enjeux environnementaux, énergétiques et économiques. Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale du projet de parc éolien du Plateau de La Perche sera déposé dans le courant du 2ème trimestre 2019 et il n'est pas envisagé de repousser cette date.

## Etudes

Les participants
*Ils s'interrogent par ce qui est entendu par « finalisation du dossier » et demandent si le dossier sera finalisé au moment de l'Enquête Publique ?*

Une fois les études terminées et rassemblées, le dossier du projet est déposé auprès des services compétents de l'Etat, la DREAL, qui s'assure dans un premier temps qu'il contient l'ensemble des pièces attendues et que chacune est conforme à ce qui est attendu. Si tel est le cas, les Services de l'Etat donnent la « complétude » du dossier.

A l'étude du dossier, ils peuvent être amenés à demander des compléments d'information au porteur du projet. C'est à l'issu des compléments transmis par la société **Epuron** que le dossier est déclaré « recevable » et qu'il entre en phase d'instruction. A partir de ce moment-là, le projet est difficilement modifiable.

A la suite de cela, la Mission Régionale d'Autorité Environnemental – MRAE - donne son avis :

- si cet avis est défavorable, le projet peut s'arrêter là et le porteur de projet décide de la meilleure suite qu'il entend donner à cette décision,
- si cet avis est favorable, il s'ensuit une période d'Enquête Publique.
  Le Tribunal Administratif nomme un Commissaire Enquêteur chargé de l'organiser.
  Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale finalisé est mis à disposition du public. Il est consultable :
  - en version papier dans les mairies de toutes les communes situées dans un rayon de 6 km autour de la zone d'implantation du projet ;
  - en version numérique – i.e., par voie dématérialisée.
    Les modalités exactes sont précisées avant l'ouverture de l'Enquête Publique.

  Les habitants du territoire qui le souhaitent, participent à l'Enquête Publique selon trois modalités :
  - rencontrer le Commissaire Enquêteur pendant l'une des 5 permanences de 3 heures qu'il tient dans le mairie de la commune d'accueil du projet,
    Ils peuvent lui poser des questions sur le projet, lui exprimer leurs craintes…
  - écrire dans le registre d'Enquête Publique même en dehors des permanences, i.e., lorsque le Commissaire Enquêteur n'est pas présent,
    Ils se déplacent physiquement en mairie où le registre papier est accessible. Ils peuvent également consulter l'intégralité du dossier du projet.
  - porter leur avis, par voie dématérialisée, sur le registre dématérialisé à partir d'une adresse mail mise à leur disposition.
    Ils le font par Internet sans avoir à se déplacer.

  Le Commissaire Enquêteur reprend ensuite tous les avis portés par les personnes qui ont participé à l'Enquête Publique dans son rapport et porte un avis sur le projet.

  Enfin, au regard du rapport du Commissaire-enquêteur et après un examen par la Commission Départementale de la Nature des Sites et Paysages – CDNPS – du dossier, le Préfet prend un arrêté qui autorise ou refuse la construction et l'exploitation du parc éolien.

Les participants
*Ils s'intéressent à la façon dont sont faits les photomontages : à quel moment et avec quelle focale sont prises les photos, comment les montages sont-ils ensuite réalisés… ?*

Un photomontage permet d'apprécier visuellement le futur parc éolien dans son environnement. Le dossier paysage qui fait partie intégrante du dossier de demande d'Autorisation Environnementale contient en règle générale une quarantaine de photomontage qui permettent d'apprécier son intégration en divers points du territoire. Dans la pratique, ceux-ci se situent tout autour de la zone d'implantation du projet et à des distances plus ou moins proche, communément de 500 mètres à 20 kilomètres.

Les services de l'Etat ont codifié de façon très stricte cette partie des études.

**Pour le projet de parc éolien du Plateau de La Perche**, les photomontages ont été réalisés selon les règles de l'art et respectent la méthodologie suivante :

① les prises de vue - photos,
Les photographies sont réalisées avec un appareil photo numérique doté d'un capteur plein format – 24x36 mm – de 20 Mpx et d'une focale fixe de 50 mm.
Pour chaque point de vue, plusieurs séries de photographies sont réalisées en format portrait, tous les 20° afin de réaliser ensuite un assemblage panoramique en projection cylindrique.
Les coordonnées GPS du lieu où a été pris le cliché sont enregistrées avec la photographie. Ces coordonnées sont également relevées séparément à l'aide d'un appareil GPS.
Les coordonnées de plusieurs points qui serviront de repères de hauteur pour implanter par la suite les éoliennes, sont également relevées.
Tous ces relevés et photos se font sur le terrain.

② la création des photos panoramiques,
L'assemblage des photographies prises tous les 20°, en vue panoramique est réalisé à l'aide d'un logiciel spécialisé en projection cylindrique.

③ la réalisation des photomontages.
Les photomontages sont réalisés par logiciel en plusieurs étapes :
- création du modèle numérique de terrain,
- insertion des éoliennes sur ce modèle numérique,
- superposition du modèle numérique et de la photographie panoramique, puis
- édition du photomontage.

Afin de favoriser une meilleure perception du parc dans le paysage, les éoliennes qui sont implantées sur les photos, sont parfois foncées ou éclaircies afin de mieux pouvoir les distinguer. Lorsque sur un photomontage, les éoliennes sont masquées par un élément du paysage, elles sont surimposées et colorées en bleu, le plus souvent, de façon à aider la personne qui regarde à mieux situer le parc éolien.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation des simulations visuelles, les photomontages comportent certaines limites :
- l'absence de mouvement des éoliennes,
- une éventuelle déformation liée à la réalisation des panoramas,
  Ecrasement, allongement…
- la possibilité de légères imprécisions dans le positionnement de la machine.

## Le porteur de projet

*Les participants s'intéressent au porteur de projets et demandent des informations sur la société **Epuron Groupe ERG**.*

La société **Epuron** développe et construit des parcs éoliens en France depuis 2002. Elle est constituée d'une équipe d'une quinzaine d'experts et de chefs de projets répartie sur deux sites : Vincennes et Nantes.

Courant 2018, elle a rejoint le groupe **ERG**.

Le groupe **ERG** – **E**doardo **R**affinerie **G**arrone – est un groupe italien d'envergure européenne, fondé en 1938, dont les activités étaient liées au raffinage du pétrole.

Il y a une dizaine d'années, le groupe **ERG** a décidé de s'orienter vers les énergies renouvelables et de revendre tous ses actifs pétroliers. Cette transition énergétique s'est conclue en 2018 par la vente de ses derniers actifs pétroliers :

- en 2006, il achète un portefeuille de projets solaires,
- entre 2008 et 2016, il cède ses raffineries,
- en 2017, il revend l'ensemble de son réseau de distribution de carburant à l'industriel italien **API**.

Aujourd'hui, la société **ERG** est un groupe dont la politique énergétique consiste à produire de l'énergie verte. Cette production renouvelable est estimée à 97% de son portefeuille énergétique, les 3% restants concernent une unité de production électrique à base de gaz naturel couplée à une unité de production par cogénération[4].

Aujourd'hui, le groupe **ERG** détient :

- 1,8 GW d'éolien en Europe, dont 300 MW en France ;
  **ERG** fait partie des 10 plus gros exploitants en France et en Europe ;
- 19 centrales hydroélectriques dans le centre de l'Italie soit 527 MW ;
- 90 MW de photovoltaïque ;
- 480 MW d'une centrale électrique conventionnelle à base de gaz naturel couplée à une unité de cogénération dans le sud de l'Italie.

Le groupe ERG est présent en France depuis 2007 au travers de la société **ERG France**.

Depuis 2017, la société **ERG France** internalise la maintenance des parcs qu'elle exploite :

- elle installe des bases de maintenance au plus près des machines afin de minimiser les temps de trajet pour intervenir,
  Les bases de maintenance sont localisées en moyenne à 45 minutes des parcs éoliens.
- elle a créé à Chartres et à Amiens, deux centres de maintenance avec une zone de stockage des pièces de rechange,
- le développement actuel de l'activité devrait permettre l'ouverture de nouveaux centres en Nouvelle Aquitaine dans les années à venir.

[4] Ce système est original. Sur un même site, il permet de produire de l'électricité :

- de manière conventionnelle à partir de gaz naturel et
- en utilisant la chaleur résultant du processus de fabrication initial.

## L'acoustique

Les participants
*Ils s'inquiètent du bruit que pourra faire le parc une fois en exploitation.*

Il est aujourd'hui reconnu qu'un bruit peut affecter les personnes qui y sont exposées. Les troubles peuvent être absents, légers, ou plus importants, selon le volume du bruit, la durée d'exposition au bruit, le moment de la journée où a lieu le bruit, la distance au lieu d'origine du bruit, la fréquence du bruit…

Les bruits qui émanent d'une éolienne en fonctionnement ont une origine soit :

- mécanique, liée aux vibrations due à la rotation de l'arbre du rotor, ou soit
- aérodynamique, induite par le passage du vent sur les pales et de la pale devant le mât.

Les perturbations sonores ont diminué ces dernières années grâce à la fois, à l'amélioration technique des machines et à une meilleure prise en compte des impacts acoustiques au moment des études du projet. Actuellement, le bruit au pied d'une éolienne est de 55 dB (A)[5] et lorsqu'on s'éloigne de 500 m de la machine, il diminue à 35 dB (A) ce qui correspond au niveau sonore d'une conversation à voix basse.

Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux éoliennes soumises à autorisation au titre des **I**nstallations **C**lassées pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement – **ICPE**. Ces dispositions reprennent pour l'essentiel celles qui prévalent dans la réglementation sur les bruits du voisinage[6], définies dans le code de la santé publique[7]. Cette réglementation est considérée par l'**A**gence **F**rançaise de **S**écurité **S**anitaire de l'**E**nvironnement et du Travail – **AFSSET** – comme « l'une des plus protectrices pour les riverains[8] ».

Cette réglementation impose des limites : « Le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée, dont les habitations, doit être inférieur à 35 dB (A). Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (A) à l'extérieur des habitations, l'émergence[9] du bruit doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB (A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB (A) pour la période de nuit (22h - 7h).

[5] dB (A) : décibel pondéré selon la courbe de pondération 'A'. Cette courbe attribue un poids relatif en fonction de la fréquence. La courbe de pondération 'A' a été établie pour des niveaux sonores de l'ordre de 60 dB.
[6] Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 et son arrêté d'application du 5 décembre 2006.
[7] Articles R.1334-32 à R.1334-35 du Code de la santé publique.
[8] Avis de l'AFSSET - mars 2008 - Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes.
[9] L'émergence est une modification temporelle du niveau ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. » AFNOR NF S 31 010 bruit de voisinage. En d'autres termes, l'émergence peut être comprise comme le bruit relatif supplémentaire autorisé par rapport au bruit ambiant.

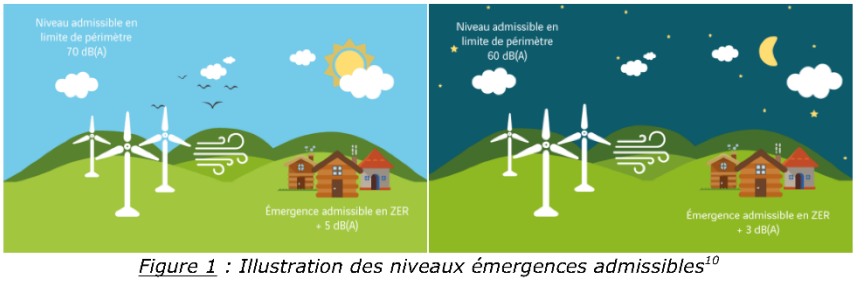


*Figure 1 : Illustration des niveaux émergences admissibles*[10]

L'acoustique du parc éolien fait l'objet d'une étude à part entière qui fait partie intégrante du dossier d'autorisation remis aux Services de l'Etat. Cette étude, menée par un bureau d'études spécialisé et indépendant du porteur de projet, suit un protocole précis et rigoureux :

- des sonomètres sont installés dans des points remarquables – le plus souvent les habitations les plus proches – autour de la zone d'accueil du projet pour une période d'au moins 10 jours,

  Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu.
- simulation en bureau d'études de l'impact acoustique du projet dans l'environnement sonore enregistré.

  Un logiciel ajoute l'empreinte sonore du futur parc à la cartographie acoustique du lieu.

Le travail de simulation permet de constater si les seuils réglementaires seront dépassés ou pas lorsque le parc sera en fonctionnement. Si tel est le cas, plusieurs réponses techniques existent :

- modification de l'implantation du parc,
- installation de serration sur les pales.

  Des sortes de « peignes » inspirés des rapaces nocturnes, sont montés sur les pales. Ils en modifient la pénétration dans l'air et, par voie de conséquence, réduisent le niveau sonore de la machine.
- mise en place d'un plan de bridage,

  Un tel plan consiste à limiter la vitesse de rotation des pales sous certaines conditions de vent – vitesse, direction… –, voire, dans les cas extrêmes, à arrêter la machine.

Un suivi acoustique est réalisé dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s'assurer que les machines installées respectent bien les seuils réglementaires et de la conformité du parc avec l'étude menée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Si tel n'est pas le cas, la DREAL par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Installations Classées, met en demeure la société qui exploite le parc de se mette en conformité. Si elle ne le fait pas, le parc éolien peut être arrêté.

[10] Source : Sixence Environnement, 2018. Les Zones à Emergence Réglementée – ZER – désignent, de façon simplifiée, les zones habitées potentiellement exposées aux niveaux sonores du parc éolien.

## Le démantèlement

*Les participants expriment des craintes par rapport au démantèlement des machines lorsque le parc arrivera en fin de vie. ils s'interrogent sur :*

- *qui a la charge du démantèlement du parc lorsque celui-ci arrivera en fin de vie,*
- *quelles sont les obligations de la société en charge du démantèlement,*
- *si l'intégralité des éoliennes est enlevée lorsqu'elles sont démantelées, et*
- *ce qu'il se passe si la société qui exploite le parc fait faillite.*

La durée de vie d'un parc éolien est directement liée à la durée du contrat de rachat de l'électricité produite. Les contrats de rachat sont actuellement conclus pour une durée de 20 ans - avant 2016, cette durée était de 15 ans.

Le démantèlement « rend le site éolien apte à retrouver sa destination antérieure[11] ». L'état initial du site est consigné dans l'étude d'impact incluse dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter et rédigée à l'origine pour obtenir l'autorisation de construire et/ou d'exploiter le parc.

Un décret publié en août 2011[12] est venu préciser les modalités du démantèlement et de la remise en état d'un site éolien :

- il précise les modalités de remise en état d'un site après exploitation.
  Cette opération comprend :
  - le démantèlement des éoliennes et du système de raccordement au réseau électrique dans un rayon de 10 m autour des machines et des postes de livraison ;
  - l'excavation des fondations jusqu'à 2 m de profondeur pour les terrains forestiers, 1 m pour les terrains agricoles et 30 cm pour les terrains rocailleux non agricoles et leur remplacement par des terres comparables aux terres situées à proximité ;
  - le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur 40 cm sauf si le propriétaire du terrain souhaite les maintenir en l'état.
- il fixe les garanties financières à 50.000 € environ pour une éolienne[13],
  Cette garantie correspond au coût forfaitaire du démantèlement de la machine, à la remise en état des terrains et à la valorisation ou l'élimination des déchets générés.
  Au plus tard à la mise en service du parc, l'exploitation a obligation de constituer cette garantie au choix sous la forme d'un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle. Dès la mise en activité de l'installation, l'exploitant transmet au Préfet un document attestant la constitution de cette garantie.
  L'exploitant du parc a ensuite l'obligation de réactualiser le montant de cette garantie tous les deux ans.

[11] Extraits du Guide éolien actualisation étude d'impact - 2010.
[12] Décret n° 2011-985 du 23 août 2011 pris pour l'application de l'article L. 553-3 du code de l'environnement et l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les éoliennes.
[13] Il est à noter que cette disposition est particulière à l'énergie éolienne et que peu d'autres énergies exigent la mise en place de garanties financières en prévision du démantèlement des installations avant la mise en service du parc.

Depuis 2003[14], la législation prévoit également que l'exploitant d'une éolienne est responsable de son démantèlement à la fin de son exploitation et de la remise en état du site qui s'ensuit. En cas de faillite de la société exploitante, l'obligation de démantèlement incombe à sa maison mère. Si cette dernière est déficiente, l'inspecteur aux Installations Classées Pour l'Environnement fait appel à la garantie financière mise en place pour financer le démantèlement du parc.

A la vue des éléments qui suivent, la garantie financière fournie par éolienne apparaît comme suffisante pour en assurer le démantèlement en cas de défaillance de la société exploitante et de celle de sa maison mère :

- l'ordre de grandeur du coût du démantèlement d'une machine est actuellement estimé à 150 000 € environ par les constructeurs de machine,
- une très grande part le coût du démantèlement est couvert par la revente des matériaux qui constituent la machine,

  Une éolienne se recycle à plus de 90% en poids : l'acier du mât, le béton du socle, les câbles électriques, les pales…
- le coût résiduel après recyclage, c'est-à-dire après revente des matériaux, est se situe très souvent, selon les parcs et les constructeurs, entre 35 000 et 45 000 €.

Le retour d'expérience des parcs démantelés en France, encore peu nombreux, confirme ces chiffres[15].

[14] Article L. 553-3 du Code de l'environnement et Loi du 2 juillet 2003.
[15] Voir le site de Criel-sur-Mer / Société **Valorem**.

## La construction

Les participants
*Ils s'interrogent sur les routes qu'emprunteront les camions qui apporteront les éléments des éoliennes au moment de la construction du parc.*
*Un participant s'inquiète pour sa maison qui est frappée d'alignement.*

Les camions amenant les éléments des éoliennes ont une taille et un poids qui nécessitent des infrastructures adaptées.

L'acheminement des machines sur le site fait l'objet d'une véritable étude de la part du constructeur d'éoliennes :

. la largueur des routes d'accès, la solidité de la bande de roulement, les dégagements dans les virages… sont étudiés avec minutie et soin,
. les voies d'accès qui ne demandent aucun aménagement sont utilisées en priorité,
. les éventuels aménagements de voirie – consolidation de route… – et les aménagements des voies d'accès – création de nouveaux chemins… – sont pris en charge par le transporteur et le porteur de projet.
  Localement, des chemins pourront être créés et certains chemins ruraux de la zone d'implantation du parc pourront être renforcés pour garantir la portance nécessaire au passage des convois.

Cette étude d'accessibilité a pour finalité de définir le trajet exact qu'emprunteront les camions au moment de la construction du parc. Les autorités sont consultées et accordent un permis de circulation pour ces convois exceptionnels.

**Pour le projet de parc éolien du Plateau La Perche**, plusieurs solutions sont envisageables. L'itinéraire définitif ne sera déterminé qu'une une fois les autorisations obtenues pour la construction du parc éolien du Plateau de La Perche. Cela dit, les camions arriveront par l'autoroute A71, emprunteront vraisemblablement la RD 64, puis la RD 62 ou la RD 97 afin de desservir le site par le nord – Moulin de Beuvron – ou par le centre – la Mondie – en fonction des besoins.

Sur tous les projets de parc éolien qu'elle a construit, la société **Epuron** a toujours fait appel à un transporteur spécialisé dans le transport de convois exceptionnels et force est de constater que jusqu'à présent, elle n'a déclaré aucun impact sur des maisons longeant l'itinéraire des camions.

La société **Epuron** est prête à étudier toute situation particulière qui lui serait soumise.

# VIII. Articles de journaux

## Le Berry Républicain – 22 janvier 2017

### Projet éolien

LA PERCHE ENVIRONNEMENT

Publié le 22/01/2017

La société Epuron tiendra une permanence d'information et d'échanges concernant le projet éolien de La Perche mercredi 25 janvier, entre 14 et 18 heures, à la salle des fêtes. L'accueil des visiteurs se fera individuellement.

LA PERCHE ENVIRONNEMENT

# Le projet éolien a été dévoilé au public

LA PERCHE

Publié le 31/01/2017

. Permanence du projet éolien. © V◆DEUX David

Une cinquantaine de personnes ont participé, mercredi dernier, à la permanence publique de la société Epuron concernant le projet éolien de La Perche.

Ce rendez-vous a été animé par Adrien Appère, responsable de développement, Florent Kieken, ingénieur-conseil, et Maxime Floriot, chef de projet. Le maire Jacques Rossin s'est réjoui de la fréquentation de cette permanence publique.

Les premiers contacts entre la commune de La Perche et la société Epuron ont débuté en janvier 2016. Le conseil municipal a ensuite délibéré favorablement, en février 2016, pour la poursuite des études d'un projet éolien sur la commune.

**Huit éoliennes prévues**

Le projet sera constitué, au maximum, de huit éoliennes. La puissance des éoliennes sera comprise entre 2 et 3 mégawatts (MW), selon le modèle de machine choisi.

L'implantation finale des éoliennes, ainsi que leur gabarit, seront définis à l'issue des études de vent, environnementales, acoustiques et paysagères ainsi que sur la base des préconisations des administrations, des élus du territoire et de la population riveraine.

LA PERCHE

*Energies*

# Quels sont les projets éoliens du Boischaut ?

SAINT-AMAND-MONTROND ECONOMIE

Publié le 12/05/2018 à 10h00

Exemple de parc éolien, photo stephanie para. © Stéphanie Para

Actuellement, six projets de parcs éoliens existent dans le Boischaut, mais aucun n'a encore abouti. Petit tour d'horizon.

Les promoteurs sont plusieurs à vouloir installer des parcs éoliens dans le Boischaut. Si six projets existent bel et bien dans neuf communes du sud du Cher depuis plusieurs années, aucun n'est encore arrivé à terme. Et pour cause, quatre d'entre eux font l'objet de recours contentieux de la part de riverains, d'associations, ou même de commune.

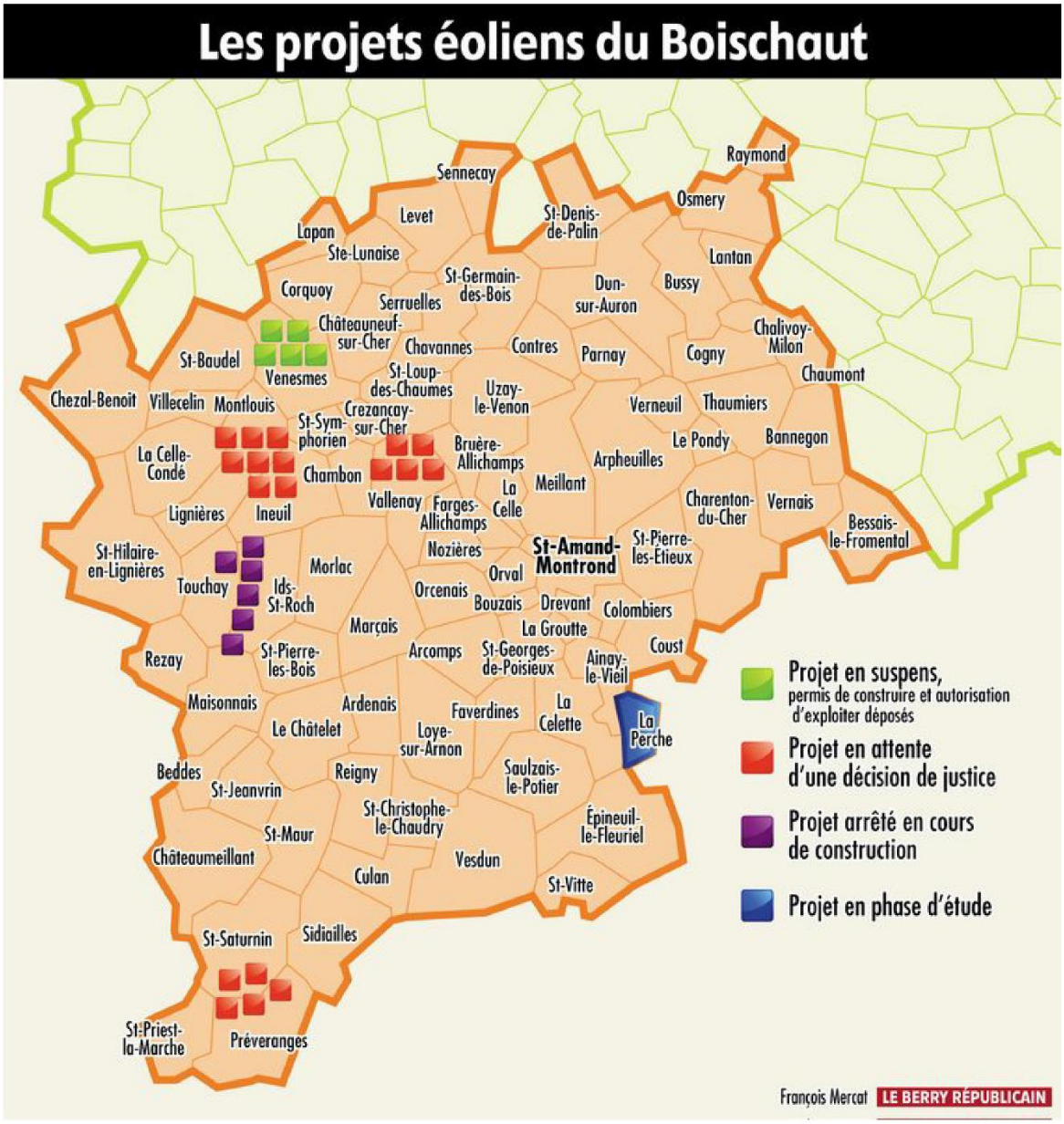


Infographie projets éoliens du Boischaut

## 1. Venesmes

La SAS éoliennes des Vaslins a un projet de parc éolien au lieu-dit les Vaslins pour l'implantation de **cinq éoliennes** d'une puissance estimée de 2,5 mégawatts chacune.
Après avoir déposé la demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter, le promoteur a choisi de suspendre ces demandes en attendant que le nouveau dispositif concernant l'organisation de l'autorité environnementale (*) soit mis en œuvre.

## 2. Montlouis/Ineuil

La société Quadran souhaite installer **huit éoliennes** dans ces deux communes : six à Montlouis et deux à Ineuil. D'une puissance unitaire de 3,3 mégawatts, ces éoliennes font l'objet de recours au tribunal administratif d'Orléans (Loiret) contre le permis de construire et l'autorisation d'exploiter.
Un premier recours a été déposé par le propriétaire du château de Plessis, à Lignières, le 18 avril 2017 et un second recours a été déposé le 24 avril 2017 par l'association Montlouis environnement et la commune de Montlouis.

## 3. Vallenay

La société Futures énergies les Hauts de Vallenay  souhaite installer **cinq éoliennes** sur les Hauts de Vallenay. La puissance de chaque éolienne serait de 2 mégawatts, portant la puissance totale du parc à 10 mégawatts. Là aussi, ce projet se heurte à l'opposition de particuliers, de l'association Vents de Berry et de la commune de Farges-Allichamps qui ont déposé des recours au tribunal administratif d'Orléans contre le permis de construire et l'autorisation d'exploiter, le 19 octobre 2017.

## 4. Ids-Saint-Roch/Touchay

Le projet de parc éolien de la SAS Ferme éolienne de Ids est stoppé depuis le mois de mars à la suite de l'annulation des autorisations de construction et d'exploitation par le tribunal administratif d'Orléans. Des annulations qui font suite aux recours déposés par l'association Boischaut Marche Environnement.

**A lire aussi :** La construction du parc éolien stoppée à Ids-Saint-Roch et à Touchay

Ce parc, qui devait voir l'installation de **cinq éoliennes à Ids-Saint-Roch et d'une à Touchay** a été stoppé alors que les constructions ont débuté. Si le promoteur a fait part de son souhait de faire appel de ces décisions ainsi que de déposer un nouveau dossier de demande en préfecture, aucune de ces deux actions n'a encore été réalisée.

Parc éolien à l'arrêt à Ids-Saint-Roch

Parc éolien à l'arrêt à Ids-Saint-Roch

## 5. La Perche

La société Epuron travaille actuellement sur la création d'un parc éolien à La Perche, avec **un minimum de cinq et un maximum de neuf éoliennes**. Pour le moment, ce projet n'en est qu'à la phase des études environnementale, paysagère et acoustique. Le résultat de ces études, dont la zone comprend La Perche, Ainay-le-Vieil et La Celette, permettra notamment de définir le nombre d'éoliennes. Les premières informations au public ont eu lieu en janvier 2017. Une concertation préalable aura lieu **le mercredi 16 mai**, à 19 heures, à la salle des fêtes de La Perche, afin de co-construire le projet avec l'ensemble des acteurs locaux du territoire.

**A lire aussi :** Le projet éolien de La Perche a été dévoilé au public

## 6. Saint-Saturnin/Préveranges

Ce parc, dont le promoteur est la société Boralex, doit comprendre **six éoliennes** d'une puissance comprise entre 1,8 et 2,6 mégawatts. Trois éoliennes doivent être implantées à Préveranges et deux à Saint-Saturnin. Là-aussi, le projet est en attente d'une décision de justice à la suite des recours déposés par l'association Boischaut Marche Environnement. Le recours contre l'autorisation d'exploiter doit être jugé par la cour d'appel de Nantes tandis que l'association a réalisé un pourvoi en cassation contre le permis de construire.

**Marion Lapeyre.**

(*) *Dans un arrêt du 6 décembre 2017, le conseil d'État a notamment décidé que le préfet ne peut pas être l'autorité compétente pour autoriser un projet et en même temps celle qui rend un avis sur l'évaluation environnementale de ce projet.*

***Notre dossier dans l'édition papier du Berry républicain du 12 mai 2018.***

**SAINT-AMAND-MONTROND ECONOMIE**

# Projet éolien, place à la concertation

LA PERCHE TRAVAUX - URBANISME

Publié le 14/05/2018

La société Epuron, qui souhaite implanter un parc éolien dans la commune de La Perche, invite la population à une réunion de concertation, le mercredi 16 mai, à 19 heures, à la salle des fêtes de La Perche.

L'objectif est de « co-construire le projet avec l'ensemble des acteurs locaux du territoire » et « d'apporter un maximum d'informations aux riverains ».

Animée par la société Résonances CFP, cette réunion de concertation aura pour thématique L'éolien sur notre territoire : en quoi cela nous concerne tous ?

Un dossier de concertation expliquant en détail la démarche est disponible sur le site Internet d'Epuron, à la mairie de La Perche et dans toutes les mairies des communes situées dans un périmètre de 6 kilomètres.

LA PERCHE TRAVAUX - URBANISME

# Projet éolien, place à la concertation

LA PERCHE ENVIRONNEMENT TRAVAUX - URBANISME

Publié le 18/05/2018

Le développeur Epuron souhaite implanter des éoliennes à La Perche. © photo illustration stéphanie para

Une trentaine de personnes ont participé, mercredi soir, à une réunion de concertation organisée par le développeur éolien Epuron à la salle des fêtes de La Perche. Animé par Résonances CFP, cet « atelier de co-construction » a été mis en place afin de bâtir le projet d'un parc éolien dans la commune en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

**De nombreuses questions**

« Ce projet a été voté à l'unanimité du conseil municipal, a déclaré, en préambule, Jacques Rossi, maire de La Perche. À la suite de la baisse des dotations de l'État, ce parc éolien peut nous apporter une manne financière. »

Après une présentation des différentes étapes du projet, qui en est pour le moment à la réalisation des études environnementale, acoustique et paysagère et aux réunions de concertation, les participants ont tour à tour posé leurs questions : « Des études de vent ont-elles été réalisées dans la commune ? », « Quel est le nombre maximum d'éoliennes pour ce parc ? », « Quels sont les impacts pour les élevages situés à proximité ? », « Comment se passe le démantèlement ? », « D'autres communes seront-elles concernées ? » etc.

Le développeur Epuron et les animateurs de Résonances CFP ont ensuite répondu à l'ensemble des questions lors de ce moment d'échanges qui sera réitéré encore deux fois dans l'année, fin juin et en fin d'année 2018, pour avancer dans la co-construction du projet.

**LA PERCHE** **ENVIRONNEMENT** **TRAVAUX - URBANISME**

Climat – Environnement

# La Perche : des éoliennes qui ne sont pas forcément dans le vent

Mardi 3 juillet 2018 à 4:36
Par Michel Benoît, France Bleu Berry

**Les éoliennes prévues à La Perche, près de Saint-Amand-Montrond verront-elles le jour ? Une association de défense de l'environnement s'est créée en début d'année dans le village voisin de La Celette pour s'opposer à ce projet.**

La Perche, France

Cinq à neuf éoliennes sont prévues à La Perche, près de Saint-Amand-Montrond. Elles pourraient entrer en service fin 2019. Mais certains habitants ne l'entendent pas de cette oreille et comptent bien contester ce projet, jusqu'au tribunal si nécessaire. Ils s'inspireront de la décision du tribunal administratif qui avait gelé cet hiver, le chantier de 6 éoliennes à Ids-Saint-Roch, près de Lignières, toujours dans le Boischaut. **L'association de défense de l'environnement de La Celette et de ses environs met en avant la qualité des paysages du Boischaut à préserver** et dénonce certains intérêts financiers particuliers dans ce projet d'éoliennes à La Perche.

Laurent de Rugy, Jérôme Legrain et Loïc Bertrand, de l'association de défense de l'environnement de La Celette et de ses environs. © Radio France - Michel Benoit

Rien n'est encore vraiment précis, mais une des éoliennes pourrait être installée sur la commune de La Celette, affirme l'association et une autre à Ainay-le-Vieil. **Des machines dont les pales pourraient culminer à près de 200 mètres de haut.** Impensable pour Loïc Bertrand, porte-parole de l'association de défense de l'environnement de La Celette et de ses environs : " *L'éolienne dénature complètement le paysage. On est dans l'ancien Bourbonnais ici, on n'y a jamais vu de moulin à vent. Nos ancêtres avaient quand même du bon sens. Il se trouve qu'on découvre aujourd'hui qu'il y a du vent chez nous. C'est une nouveauté. Mais elle risque d'impacter également la valeur foncière des maisons du secteur. Cela dénature totalement le paysage alors qu'au fond de l'atlantique ou au bord d'une autoroute, les éoliennes nous gênent beaucoup moins."*

Les plus grosses éoliennes peuvent culminer à près de 200 mètres de haut. © Radio France - Michel Benoit

**Le conseil municipal de la Perche a délibéré favorablement à ce projet**, mais certains conseillers municipaux, propriétaires de terrains sont directement concernés par ce parc éolien, rappelle Laurent de Rugy, trésorier de l'association : " *Il faut que les cartes soient complètement sur la table. On veut alerter la population là-dessus. On est également prêt à intervenir sur un axe judiciaire en fonction du séquençage de l'opération. On est accompagné par un avocat pour se battre sur ce terrain de la protection de nos paysages et de notre patrimoine.* " Le dossier administratif devrait être bouclé pour la fin de l'année, suivra alors l'enquête publique.

# Du plomb dans les pales pour le *projet éolien à La Perche ?*

**La réunion publique menée le 27 juin dans le cadre du projet éolien de La Perche a été perturbée par l'Association de défense de l'environnement de La Celette et de ses environs (Adelcel).**

L'Association de défense de l'environnement de La Celette et de ses environs (Adelcel) a assisté à la réunion du 27 juin pilotée par la société Epuron, à La Perche, pour manifester son opposition au projet éolien approuvé à l'unanimité par le conseil municipal en février 2018 et lancé le 16 mai dernier par un premier atelier de travail.

L'association Adelcel et son président, Jérôme Legrain, accompagné de son trésorier et agriculteur à Loye-sur-Arnon, Laurent de Rugy et de son porte-parole, Loïc Bertrand, ainsi que d'une douzaine d'adhérents et sympathisants, se sont présentés accompagnés de l'huissier Stéphane Pidance qui n'a pu assister à la réunion qu'en tant que citoyen et non comme huissier de justice, à la demande du maire, Jacques Rossi. Le ton était donné. Visiblement, les anti-éoliens étaient venus pour perturber cette deuxième réunion de travail avec une multitude de questions exprimées sans en attendre les réponses. Cette déferlante passée, le ton est tout de même resté tendu mais avec la volonté des dirigeants de l'association d'aborder deux sujets majeurs : l'éthique de ce projet et la défiguration du paysage.

Laurent de Rugy, Jérôme Legrain et Loïc Bertrand de l'association Adelcel.

## Procès d'intention

*« L'objet de la réunion prévue et annoncée concerne le travail sur l'implantation des éoliennes dans le cadre de la concertation préalable au dépôt »*, a précisé en entrée de séance Dominique Druge, de la société Raisonnance chargée de l'animation des ateliers. Les opposants, par des questions pertinentes pour quelques-unes d'entre elles, persistaient dans leur démarche, mais, entraînés par le désir d'avoir des réponses, posaient les questions sur un ton plus agressif dont les deux principales : *« A qui profite le crime ? »*, déclinée ultérieurement par *« le conseil municipal est-il légitime pour ce projet ? N'aurait-il pas dû consulter la population ou mettre ce point précis dans sa profession de foi lors des élections ? »*, évoquant quatre conseillers municipaux propriétaires et futurs exploitants des éoliennes. Dominique Druge et Delphine Claux, rompus à ce type de situation, ont poursuivi l'ordre du jour et les 6 tables de travail réunissant chacune 9 personnes ont tout de même pu s'exprimer sur le sujet sur la base des documents remis. Seules deux tables ont rendu leur réflexion sur deux propositions : une avec 6 machines et l'autre avec 7.

## Conférence de presse d'Adelcel le lendemain

Au lendemain de cette réunion à La Perche, Jérôme Legrain organisait une conférence de presse à son domicile, le 28 juin. Avec Laurent de Rugy et Loïc Bertrand, ils ont pris la parole à tour de rôle pour *« exprimer clairement les motifs de la démarche de l'association. Il y a beaucoup d'associations qui s'élèvent contre l'éolien dans notre Berry et la nôtre, en expansion, compte à ce jour une cinquantaine d'adhérents. Toutes ces associations travaillent en réseau pour une plus grande efficacité et augmenter ainsi nos chances de convaincre. En ce qui concerne la réunion d'hier, nous voulions aborder les problèmes générés d'une part par l'éthique de la démarche et d'autre part par la défiguration du paysage et des nuisances induites. Nous n'avons pas pu débattre sur ces sujets sous prétexte que ce n'était pas l'objet de la réunion, mais nous sommes ouverts à toute proposition de projets générateurs de ressources »*.

Le maire de La Perche, Jacques Rossi, a répondu que le projet étant né en 2016, il ne pouvait pas être dans sa profession de foi en 2014.

De son côté, à l'issue de la réunion, le maire de La Perche, Jacques Rossi, s'est dit *« offusqué par certains propos tenus par Jérôme Legrain concernant la légitimité du conseil municipal dans ce projet et par l'accusation de conflit d'intérêts lié à la présence de quatre conseillers municipaux bénéficiaires, en partie, des retombées économiques du parc. En tant que responsable de la commune, je me dois de préciser que nous devons absorber 56 000 € de baisse de dotation de l'État depuis 2012. Si nous voulons que nos campagnes soient belles, il faut des ressources et il est de mon devoir d'en chercher. Parler et critiquer, c'est bien, agir, c'est mieux. Quant à ceux qui mettent en cause la légitimité du conseil dans cette affaire, je les renvoie simplement vers les règles de la République. Concernant le conflit d'intérêts, je précise que nous avons été élus en 2014 et que ce projet n'existait tout simplement pas. Nous n'avons été sollicités pour la première fois que début 2016. J'invite ces personnes à revoir leur argumentaire si elles veulent être crédibles »*.

Plomb dans les pales ou non, la concertation préalable ira jusqu'à son terme. La troisième et dernière réunion publique a été reportée en décembre prochain. À suivre. ■

**Jean-Michel Lalanne (CLP)**

## Le Berry Républicain – 14 décembre 2018

LA PERCHE ■ La municipalité défend le projet auquel s'oppose l'Adelcel

# Projet éolien, vents contraires

**Les ateliers de concertation pour le projet éolien à La Perche sont terminés. La municipalité soutient ce projet auquel l'association Adelcel s'oppose.**

Marlène Lestang
marlene.lestang@centrefrance.com

La société Epuron s'apprête à étudier les impacts de son projet de parc éolien à La Perche en matière d'environnement, de paysage et d'acoustique. Elle espère pouvoir déposer son dossier en avril prochain auprès de la préfecture du Cher.

Ce projet consiste en l'implantation de sept éoliennes, d'une hauteur de 165 mètres en bout de pale et d'une puissance d'environ 3 mégawatts chacune, du côté des routes d'Épineuil et Saulzais.

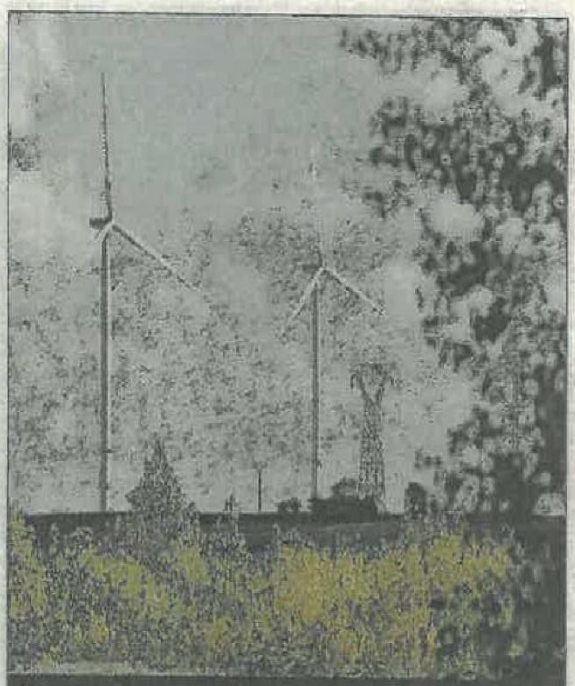

ÉOLIENNES. Epuron prévoit l'implantation de sept éoliennes sur la commune de La Perche. ILLUSTRATION S. PARA

**« Une manne financière dont la commune a besoin »**

« Soit un parc capable d'alimenter 20.000 personnes environ, illustre Maxime Floriot, chef de projets. On compte environ 1.000.000 d'euros d'investissement par mégawatt installé, soit une vingtaine de millions d'euros au total. »

Approché en 2016, le conseil municipal de La Perche avait approuvé le projet, à l'unanimité. Pour les élus, le calcul avait été, et reste, vite fait. « Le parc rapportera 14.000 euros par an à la commune, pendant quinze ans, ou 210.000 euros à la fin de la première année d'exploitation, détaille Jacques Rossi, le maire. C'est une solution appropriée pour une manne financière dont la commune a besoin pour financer ses projets, surtout qu'on a perdu 56.000 euros d'aides de l'État depuis 2012. »

Créée en opposition à ce projet, l'association Adelcel (*) estime que les élus se trompent de solution. « L'éolien est la cause de nuisances importantes et son développement s'accompagne d'un accroissement des impôts et taxes liées à l'électricité et au carburant, du fait des subventions du tarif de rachat par l'État », relaie Jérôme Legrain, le président, qui possède une maison dans le village voisin de La Celette.

### « Nous nous battrons avec détermination »

L'Adelcel indique avoir recueilli des signatures à La Celette, où « 88 % des habitants et propriétaires sont opposés aux éoliennes », ainsi qu'à La Perche, Ainay et Saint-Georges. « Les ateliers de concertation qui ont été menés ont bien montré le refus de la grande majorité des participants, souligne encore Jérôme Legrain. Nous sommes prêts à travailler avec le conseil municipal de La Perche sur de nouvelles options, mais nous nous battrons avec une très grande détermination contre ce projet. »

(*) L'Adelcel a pour objet la défense de l'environnement pour les communes de Saint-Georges, Ainay, La Celette, La Perche, Épineuil, Saulzais, Faverdines.

# Débats autour du projet de parc éolien *à La Perche*

**La 3e et dernière réunion d'information et de concertation avec les habitants s'est ouverte par l'allocution de Jérôme Legrain, représentant Stop aux éoliennes en Berry.**

Le 5 décembre dernier, près de 60 personnes ont assisté à la 3e et dernière réunion d'information et de concertation avec les habitants des communes concernées par le projet éolien de La Perche.

Cette séance a débuté par l'intervention de Jérôme Legrain, représentant l'association Stop aux éoliennes en Berry, qui, avec l'autorisation du maire, Jacques Rossi, a déclaré en ouverture de séance la position de l'association, étayée par une enquête réalisée par ses soins auprès de la population de La Celette, *« qui a fait apparaître que 88 % des personnes étaient opposées à l'installation d'éoliennes. Nous avons également recueilli des signatures de personnes opposées au projet dans les communes de Saint-Georges, Ainay-le-Vieil et bien sûr La Perche. Ces résultats seront prochainement déposés auprès de Maître Stéphane Pidance pour qu'il puisse les authentifier. Avec le refus de la grande majorité des participants, vous ne pouvez donc pas annoncer que vous respectez la démocratie et en même temps aller à l'encontre de la volonté des citoyens. »* À ces propos, Martine Fourdraine, vice-présidente de la Communauté de communes (CDC) Berry Grand Sud, a précisé : *« Nous nous inscrivons pleinement dans la démocratie car nous respectons les lois et les règles de l'État. Il y a un cadre d'actions et toutes nos actions s'inscrivent dans ce cadre-là »*. En marge du débat, Daniel Fourré, vice-président du Conseil départemental du Cher en charge de l'aménagement du territoire, s'est déclaré *« pleinement solidaire du projet »*, *« soutenant sans réserve l'action de Jacques Rossi »*. Enfin, Philippe Château, maire de La Celette, a réagi en déclarant : *« J'ai été élu maire de La Celette sur la base de projets. Si aujourd'hui les 88 % de personnes opposées au projet sont avérés, je me rangerai à la majorité car je suis élu pour six ans pour représenter la population et je la représenterai »*.

Près de 60 personnes ont assisté à la réunion.

## 7 éoliennes de 165 m

Dominique Druge, de la société Epuron, et Delphine Cleaux, experte technique de la société Résonances CFP (Concertation, Facilitation de Projets), Maxime Floriot, chef de projet Epuron de La Perche, Adrien Appéré, directeur du développement Epuron chargé de la présentation de l'avancement du projet, entraient dans le vif du sujet : *« Le projet retenu qui s'inscrit dans les attentes établies précédemment est de 7 éoliennes de 165 m implantées sur les lieux-dits La Combe, Les Ecoussats, Les Noieries et Les Terrasses. Aucune habitation n'est située à moins de 680 m et le bourg de La Perche se trouve à 1 000 m »*.

Prenant tour à tour la parole, les intervenants ont répondu aux nombreuses questions sans pour cela convaincre les anti-éoliens. Les retombées économiques attendues sont de 60 000 € par an pour la commune de La Perche et 110 000 € pour la CDC Berry Grand Sud. Malgré une vive et large opposition apparente dans la salle, *« le développement du projet continue et sans référendum »*, a résumé le maire, Jacques Rossi. Le projet entre donc dans la phase des autorisations qui précèdent celles du financement et enfin de la construction. S'il se concrétise, le parc éolien de La Perche pourrait être opérationnel en 2024-2025. ■

**Jean-Michel Lalanne (CLP)**